

**Programme Agriculture Urbaine
Ecole Nationale Supérieure du Paysage /
INRA-SAD**

**Communes de Champlan, Marcoussis,
Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-
sur-Yvette, Villejust**

Un projet agricole partagé et solidaire pour les Communes Maraîchères du Hurepoix

Rapport final

**André FLEURY, professeur d'agriculture périurbaine
Christelle STACCHETTI, chargée de mission à l'ENSP**

Travail réalisé avec l'appui :

- *De Teresa FRESU, faculté d'agriculture de Milan / INAPG (erasmus)*
- *De Sophie ELIE et Marie Catherine SCHULZE, DAA AGER, INAPG.*

novembre 2003

La commande (extrait)

Article 3

Après les travaux réalisés à Marcoussis, en 2000 (l'agriculture de Marcoussis, état actuel et perspectives, analyse de ses relations avec la vie urbaine de la commune », et à Saulx-les-Chartreux en 2001 (l'agriculture de Saulx-les-Chartreux, diagnostic et perspectives) et parallèlement à l'étude engagée par Marcoussis sur son territoire, la présente étude a pour objet d'élargir cette réflexion à l'échelle du territoire intercommunal et de préparer les grandes lignes d'un projet agricole partagé et solidaire entre les citoyens et les agriculteurs.

Cette réflexion s'organisera autour de deux enjeux :

- L'avenir du territoire agricole et son articulation à différentes échelles :
 - Communale : espace de la vie quotidienne des habitants
 - Intercommunale : les espaces agricoles situés dans le triangle (A 10, Francilienne, N 20), constituent le cœur vert, identifié par le maraîchage, d'une intercommunalité de projet ;
 - Régionale : cet espace apparaît comme élément du réseau des grands espaces agricoles enclavés d'Ile-de-France, à valeur structurante pour la région.
- L'avenir de l'activité agricole en considérant :
 - Les agricultures dans leur diversité : professionnelles, non professionnelles, à caractère social ou de loisir. On s'intéressera notamment à leurs rapports à la société locale et à leur stratégie.
 - Les activités urbaines impliquées dans un rapport spécifique à l'espace ou l'activité agricole.

Elle prendra en compte les instruments spécifiques (politique, réglementaire, financier,...) aux échelles départementales, régionale nationale et européenne susceptibles d'être impliqués dans ce projet d'agriculture périurbaine.

Remerciements

Sans doute beaucoup de monde, mais en particulier :

Les communes, pour leur intérêt croissant pour la démarche qu'elles ont initiée. Les services municipaux ad hoc ont été mis à contribution.

Les institutions qui ont apporté un appui matériel, et notamment :

- La DRAF (service statistique, MM Stephan et Rouchon)
- L'IAURIF (Mme Corinne Legenne).

Les personnes enquêtées et notamment les agriculteurs ;

Documents consultés

Outre de nombreuses sources plus ponctuelles, les documents suivants ont été utilisés :

Etude de la protection et de l'aménagement du site du vallon de Lunézy. Par Jérôme Mazas, pour la commission InterSIEP (1999).

La vallée de Marcoussis, un paysage à perpétuer avec l'eau. Mémoire ENSP DPLG, Gilles Tallier, 1991

Le plateau de Nozay, Etude IAURIF, Donatien Kivouvou, 1994

Marcoussis, Essonne, éd. Association pour le patrimoine d'Ile-de-France / IAURIF, Brigitte Blanc, 2000.

L'Agriculture de Marcoussis, rapport de Projet d'Ingénieur INAPG (2001), Marjorie Bruston et Cristina Quismondo-Garcia ; direction A. Fleury (ENSP).

Diagnostic et perspectives de l'agriculture de Saulx-les-Chartreux, rapport stage de DAA ENSAM, Véronique Lenaers, direction A. Fleury (ENSP) et J. Laville (Ctifl).

Sommaire

1. Réflexions autour d'une commande	7
1.1. La commande	7
1.1.1. Un changement d'état d'esprit	7
1.1.2. une situation locale contradictoire.....	8
1.2. interprétation de la commande	9
1.2.1. initiation par la réflexion de quelques élus.....	9
1.2.2. formulation d'un projet agricole de ruralité ?	9
1.3. une réflexion préalable : qu'est-ce qu'un projet de ruralité porté par des villes ? ...	11
1.3.1. Réflexion sur la ruralité urbaine.....	11
1.3.2. Deux pôles de conception en Europe	12
1.3.3. Y a-t-il une pensée francilienne du parc de campagne ?.....	14
1.4. conclusion	15
2. L'état des lieux dans les Communes Maraîchères du Hurepoix	16
2.1. Le territoire d'étude	16
2.1.1. Le Hurepoix.....	16
2.1.2. Les communes étudiées.....	17
2.2. Le mode d'occupation du sol	18
2.2.1. Des bâtis traditionnels, consubstantiels de l'identité locale.....	18
2.2.2. L'urbanisation récente.....	19
2.2.3. une agriculture diversifiée	21
2.2.4. Des composantes de nature	21
2.3. L'histoire sociale et économique	22
2.3.1. Une vieille histoire agraire	23
2.3.2. en relation avec l'agriculture, l'émergence des plaisirs de la campagne	24
2.3.3. un développement économique	25
2.4. Conclusion	25
3. L'agriculture	27
3.1. Synthèse des enquêtes auprès des agriculteurs	27
3.1.1. Les exploitations maraîchères de production-vente	27
3.1.2. Les exploitations orientées vers les grands marchés	29
3.1.3. L'agriculture sociale.....	31
3.1.4. Des formes d'occupation en marge, mais à valeur diagnostique nouvelle	32
3.2. Les résultats du RGA 2000	33
3.2.1. L'utilisation de l'espace agricole	33
3.2.2. Les systèmes agricoles de production	34
3.3. Synthèse sur l'agriculture	36
3.3.1. Le maintien de l'agri-diversité	36
3.3.2. le lien au territoire	37
3.3.3. Le problème spécifique du maraîchage de vente directe	37
3.3.4. La question des exploitations céréalières	38
3.3.5. Le secteur émergent de l'agriculture sociale.....	39
3.4. Conclusion	39
4. Les espaces de nature	40
4.1. Inventaire qualitatif et typologie des espaces de <i>nature</i>	40
4.1.1. Les friches agricoles	40
4.1.2. Les espaces boisés	40
4.1.3. Les parcs.....	41
4.1.4. Les berges et zones humides	41

4.2.	Fonctionnalités des espaces non agricoles et politiques locales	42
4.2.1.	La gestion de l'eau	42
4.2.2.	Les itinéraires de circulation douce.....	42
4.2.3.	Les espaces boisés	42
4.2.4.	La protection environnementale physique	43
4.2.5.	Les rapports de voisinage des espaces de nature.....	43
5.	Quelques points de vue de la société locale	44
5.1.	rencontres d'élus municipaux	44
5.1.1.	Perception de leur originalité par les communes	44
5.1.2.	La population citadine	44
5.1.3.	La perception de l'environnement.....	45
5.1.4.	Les pouvoirs locaux et l'agriculture.....	45
5.1.5.	Un point central de la politique communale : la protection des terres agricoles ...	46
5.1.6.	Conscience des problèmes de fonctionnement de l'agriculture	47
5.2.	Les exploitants de l'espace	47
5.2.1.	Les activités économiques.....	47
5.2.2.	La valorisation par l'habitat	48
5.3.	Synthèse et conclusion	48
6.	Quels scénarios d'évolution et quelles politiques ?	50
6.1.	Un scénario 0 de non intervention	50
6.2.	Un scénario 1 d'intervention minimale : rendre l'initiative aux agriculteurs et ouvrir l'espace aux citoyens	50
6.2.1.	Les actions en faveur de l'agriculture	51
6.2.2.	Les actions envers le public	52
6.3.	un scénario 2 de projet : le Parc Régional Agricole et Maraîcher du Hurepoix.	53
6.3.1.	Restaurer l'identité territoriale	54
6.3.2.	Développement économique agricole	55
6.3.3.	L'installation de jeunes dans de nouvelles activités agricoles	56
6.3.4.	Construire un système de rencontre avec l'agriculture	57
6.3.5.	L'espace rural, infrastructure socio-économique	58
7.	Acteurs et Outils d'intervention	59
7.1.	Des actions de zonages spécifiques	59
7.1.1.	La zone agricole protégée (ZAP)	59
7.1.2.	La zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)	60
7.2.	Des actions de soutien et d'orientation	60
7.2.1.	La Région	60
7.2.2.	L'Etat.....	60
7.2.3.	Le département.....	62
7.3.	La gestion des espaces naturels	62
7.3.1.	L'Agence des Espaces Verts (AEV)	62
7.3.2.	Les espaces naturels sensibles ENS	62
7.3.3.	L'association NaturEssonne	63
7.3.4.	Les syndicats de gestion des eaux	63
8.	Conclusion générale	64
8.1.	La force du projet	64
8.1.1.	Un maillon remarquable de la ceinture verte	64
8.1.2.	un projet intercommunal basé sur la ruralité.....	64
8.2.	Propositions de travail	65
8.2.1.	Engager un projet d'actions agricoles avec les agriculteurs	65
8.2.2.	approfondir le projet de légume de qualité.....	65

8.2.3.	Impliquer davantage les autres formes de ruralité dans le projet agricole	65
8.2.4.	Participer à des démarches de réseau	66

1. Réflexions autour d'une commande

1.1. La commande

Elle émane de communes ayant en commun :

- Une histoire agricole riche, notamment parce qu'elles ont été, pour la plupart, les principaux lieux de l'approvisionnement maraîcher de Paris jusque dans les années 50 ;
- Un présent agricole où ce maraîchage n'est pas effacé, et où le relais de la céréaliculture offre jusqu'à présent une alternative à l'occupation du sol ;
- Un habitat à dominante pavillonnaire, qui accorde de l'importance à la qualité du jardin d'accueil ;
- Une population citadine d'implantation récente, venue pour les qualités d'habitabilité de ces communes.

1.1.1. Un changement d'état d'esprit

Jusqu'à ces dernières décennies, l'agriculture n'avait guère été prise en considération. Comme dans beaucoup de territoires franciliens, elle n'était que l'ancien mode d'occupation du sol, dont l'intérêt était presque uniquement d'ordre archéologique. De nouvelles représentations émergent cependant. Dès 1976, les *zones naturelles d'équilibre* figurant au SDAURIF montrent un nouveau point de vue : la nature commence alors à entrer dans le projet urbain. Deux décennies plus tard, dans le SDRIF de 1994, une agriculture, dite de proximité, est mentionnée comme composante de la ceinture verte et paysagère de la ville dense centrale (Paris et sa proche banlieue). C'est pourquoi les institutions régionales (AEV, IAURIF) et les services régionaux de l'Etat s'intéressent, depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, aux espaces ouverts de cette petite région, en insistant sur les menaces qu'ils courent.

Les collectivités locales ont longtemps été trop préoccupées de leur propre développement socioéconomique pour vraiment s'intéresser à ces espaces ouverts, peut-être parce qu'ils semblaient bien présents, peut-être aussi parce que l'agriculture n'apparaissent rien moins qu'urbaine¹ (la crise actuelle de Saclay l'illustre bien). Saulx-les-Chartreux et Marcoussis ont été les premières communes du Hurepoix à engager une réflexion sur le thème de l'agriculture communale en tant que partie prenante du cadre de vie urbain. Le premier a voulu effacer dès 1995 les zones *pyjama* qui paraissaient aux élus menaçantes pour l'agriculture de leur commune. Les études sur l'agriculture menées² récemment, ont porté sur l'ensemble des agriculteurs de ces communes mais également sur l'ensemble des utilisateurs des espaces ouverts, afin de pouvoir dégager les éléments d'une **politique agricole périurbaine durable et cohérente** avec les nouveaux enjeux législatifs (loi SRU).

¹ Interrogés lors d'un travail de réflexion sur l'agriculture du plateau d'Orly (1998), des élus de Massy avaient dit préférer implanter des parcs paysagers sur l'espace agricole, qui conférait trop à la ville commune une image rurale et passéiste.

² par les stagiaires de l'ENSP et de l'INAPG en 2001 Véronique LENAERS et Olivier DUMOULIN à Saulx-les-Chartreux, Marjorie BRUSTON et Cristina QUISMONDO-GARCIA à Marcoussis.

1.1.2. une situation locale contradictoire³

Des agriculteurs pessimistes, au système souvent invariant

Le maraîchage sous sa forme la plus familière (qui date des années 50) apparaît en déclin ; les maraîchers évoquent tous l'accumulation des charges, le travail très lourd, la faible disponibilité de main d'œuvre stable et la faible organisation locale de leur activité. Très peu envisagent leur exploitation comme durable à long terme ; dans un avenir proche (moins de 15 ans), il est donc plausible que ces exploitations auront disparu, laissant leur terre à d'autres systèmes agricoles, tels les exploitations céréalières. L'activité céréalière s'interroge aussi sur son avenir, dans la perspective de baisse des aides européennes malgré la hausse des coûts de production. Le problème du devenir des parcelles agricoles se pose alors ; les espaces ouverts, délaissés par l'agriculture, seraient alors exposés à la pression foncière de plus en plus forte sur ces communes proches de Paris.

Et d'autres, plus innovateurs

Cette capacité d'innovation se manifeste :

- Dans le domaine maraîcher, par le renforcement de la spécialisation de producteurs sur la plupart des communes ;
- Par la recherche de l'accroissement de surface par les céréaliers et ceux qui maintiennent un équilibre de production entre des légumes vendus sur les marchés locaux et des céréales ;
- Par la recherche de nouveaux marchés, celui de la pépinière, très actif bien que curieusement cette activité est parfois considérée comme *en marge*⁴ ; et pourquoi pas une ferme de cueillette ? se demande un agriculteur, qui se juge assez loin des autres cueillettes (Sénart ou Saclay).

Même s'il est faible, le renouvellement d'exploitation est loin d'être inexistant : il y a des jeunes agriculteurs qui ont repris au côté des parents. Et les agriculteurs parents de jeunes enfants : faudra-t-il les encourager à l'agriculture ou non ?

Et de nouvelles activités dans l'espace agricole

Des modes d'occupation verts apparaissent hors de la profession agricole habituelle, telles que, par exemple, des pâturages à chevaux (liés aux activités équestres collectives ou individuelles), une agriculture sociale que ce soit à finalité récréative ou d'insertion, but de plusieurs associations de jardiniers ou de centre d'aide par le travail.

De plus en plus, les habitants s'approprient peu à peu l'espace agricole, associé aux espaces verts publics et aux espaces dits de nature, en considérant l'état champêtre de l'ensemble ; des mots comme patrimoine ou paysage deviennent d'usage courant, sans que leurs objets soient toujours clairement définis.

³ Cf. rapports sur Saulx-les-Chartreux, 2001, et Marcoussis, 2002.

⁴ *Ce n'est pas de l'agriculture*, estime l'étude IAURIF de 1994.

1.2. interprétation de la commande

1.2.1. initiation par la réflexion de quelques élus

Au cours de l'hiver 2001-02, des élus ont fait émerger la réflexion intitulée *Un projet agricole pour Marcoussis*. Cette réflexion remarquable, déclinée en 5 points :

- Projet agricole et intercommunalité ;
- Echelles et légitimité du projet ;
- Le triangle et le territoire de projet ;
- L'agriculture urbaine et les objectifs de projet ;
- Les moyens et partenariats à mettre en œuvre.

s'inscrit d'emblée dans une réflexion intercommunale.

La politique agricole peut être un projet intercommunal, ou aller plus loin ; en effet, les communes se trouvent face à des choix de grands axes de réorganisation territoriale, qui n'engagent pas les mêmes partenaires. Ainsi :

- Marcoussis balance un axe externe, la RN 20, lien traditionnel et fort avec Paris entre deux axes⁵, et l'axe interne du plateau de Courtabœuf, où les communes commanditaires partagent une histoire agricole semblable.
- Villebon est aussi interrogée par la communauté d'agglomération de Saclay, et Champlan par Massy qui a élaboré le concept de Centre d'Envergure européenne.

Une des forces de ce projet est d'être local, conçu *bottom up*, en s'appuyant sur le principe de subsidiarité : ce qui s'instaure à l'échelle régionale ou supérieure (*top down*) n'est pas nécessairement pertinent à l'échelle locale. Cette commande est clairement interrogative : de quelle manière, à quelles conditions et pour quels objectifs, l'agriculture locale peut-elle être un des arguments forts de projet intercommunal, qu'on pourrait alors qualifier de *villes maraîchères du Hurepoix*⁶. En même temps, cette commande n'ignore pas que de telles évolutions se lisent aux autres échelles politiques et notamment à :

- Celle de la région, attentive à l'émergence d'une grande diversité d'initiatives, en particulier concernant la *Ceinture Verte* ;
- Celle de l'Etat qui élabore de nouveaux outils d'appui et d'intervention.
- Celle de l'Union Européenne, dont les programmes interrégionaux (INTERREG) concernent aussi les franges urbaines.

1.2.2. formulation d'un projet agricole de ruralité ?

On a clairement affaire à des villes, qui demandent à l'agriculture de résoudre certaines de leurs questions, relatives à la signification et à la gestion de leurs espaces ouverts.

La possibilité de la ruralité urbaine

Une telle expression est volontairement paradoxale⁷, puisque l'agriculture est culturellement opposée à la ville, et ce d'autant plus qu'elle n'a cessé de reculer face à la pression urbaine, mouvement dont chaque acteur tire profit. Les agriculteurs se sont sentis de plus en plus

⁵ Brochure sur l'intercommunalité, mairie de Marcoussis.

⁶ Ce titre restant une désignation provisoire, signifiante et commode ; il appartient aux élus de faire des propositions.

⁷ Pendant la campagne électorale, un candidat interrogé par le GRAAL, association de défense locale de Lozère, répondait que *l'agriculture, ce n'est pas ici, mais en Beauce*.

exclus de ce territoire, les conditions élémentaires du fonctionnement des exploitations étant de moins en moins satisfaites.

On est renvoyé à la question posée dans les années 60 de l'équilibre ville / nature⁸, à laquelle une réponse originale a été donnée par le périurbain contemporain. Il ne se limite plus à ses fonctions anciennes d'accueillir ce qui est nécessaire ou inévitable à la ville sans être de voisinage habitable, mais constitue désormais un cadre de vie choisi, avec des composantes rurales formelles : c'est ce qui confère un sens précis à cette expression de *ruralité urbaine*. Dans cette relation nouvelle naissante, les agriculteurs ont clairement refusé à maintes reprises le rôle de gardien du paysage de cette ruralité nouvelle, avec d'autant plus de force qu'ils ne pouvaient adhérer à la plupart des discours citadins sur l'agriculture⁹. Il faudra donc examiner comment l'agriculture peut-elle jouer sa partie dans cette relation, apprendre la multifonctionnalité et en tirer suffisamment parti pour qu'elle accepte de participer à l'élaboration d'un projet intercommunal.

L'équilibre économique des exploitations

Des élus ont insisté avec raison pour que l'on aborde la question. Elle se décompose en deux autres :

- quelle production est attendue *localement* ; est-ce seulement la production de denrées agricoles, ou est-ce surtout pour les qualités perçues par la population locale d'un espace cultivé, c'est à dire la production d'un territoire ?
- Corollairement, sur quels marchés se rémunère l'agriculture : est-ce celui de la seule production agricole, ou le territoire constitue-t-il un marché ; et quels sont alors les flux économiques et monétaires ?

Il est opportun de rappeler la qualification, souvent mal comprise, de *Terroirs Urbains Paysagers*, proposée par G. Larcher¹⁰, pour désigner ces espaces agricoles plus ou moins enclavés : leur vrai produit de terroir, apprécié par les populations voisines, n'est-elle pas leur caractère d'espace ouvert, leur paysage rural maintenu par les agriculteurs, chose rare dans le contexte périurbain. Mais les élus distinguent probablement mal les deux termes : ils attendent une qualité d'espace, mais pensent que la seule production agricole peut rémunérer le producteur ; or, livré à sa seule décision, celui-ci s'écartera du périurbain !

On comprend alors qu'il puisse exister deux grands types d'exploitation :

- Celles des nouvelles valeurs ajoutées (vente directe, cueillette, accueil récréatif ou pédagogique) ;
- Celles de l'agriculture classique, en apparence soutenue pour produire le paysage dont les premières ont besoin, ainsi que d'autres activités, mais en réalité payée pour le produire.

⁸ Un des mots d'ordre urbanistiques de la fin des années 60 était qu'il fallait *cesser d'éloigner le parisien de la nature*.

⁹ En effet, ce discours est souvent normatif : l'agriculture ? oui, s'écriait un président de communauté de communes du département du nord, si elle est biologique, écologique et paysagère ...

¹⁰ Sénateur Maire de Rambouillet. Rapport au Sénat, 1997.

1.3. une réflexion préalable : qu'est-ce qu'un projet de ruralité porté par des villes ?

1.3.1. Réflexion sur la ruralité urbaine

La ruralité renvoie à l'idée de campagne, et s'oppose donc formellement à la ville. Cette campagne n'est pas celle du citadin, mais caractérise l'espace rural occupé par des activités de production biologique (agricole, aquacole, sylvicole) et par des systèmes naturels, terrestres ou aquatiques, soumis à des dynamiques écologiques. Mais, le citadin qui parle de la campagne considère cet espace comme celui du plaisir et non du travail ou de la nature vraiment sauvage. Quand le SDRIF a créé la ceinture verte, en 1994, il l'a définie comme le cadre **vert et paysager** de la zone urbaine dense qu'elle enserre, qui doit contribuer à la détente et aux loisirs de urbains. Il a qualifié l'agriculture de façon originale, comme devant être *de proximité*. Paradoxalement, il recommande également d'y développer l'agriculture spécialisée et les jardins familiaux, montrant par là que l'agriculture est encore pensée en terme de production.

Ce projet général est-il un paradoxe volontaire, un défaut d'imagination (la ceinture verte périurbaine nourrit sa ville, évidence première pour nombre de géographes, alors qu'elle n'a plus fonctionnellement ce rôle depuis longtemps) ou une anticipation ? Ces espaces agricoles sont en effet en premier lieu des **espaces d'activité** et de **production économique**, qui doivent permettre aux exploitants d'en tirer leur revenu. Des citadins venus jadis s'implanter à la campagne l'ont d'abord fait en harmonie de fait avec les ruraux ; les uns ont édifié des *maisons de campagne* fréquentées à la belle saison, d'autres sont venus s'y retirer, à la recherche de la tranquillité et d'un jardin. Mais, ils n'ont pas remis en cause la présence de l'agriculture qui allait de soi et qui, pour eux, caractérisait précisément un état du milieu qu'ils appréciaient pour ses aménités.

La rurbanisation moderne a introduit des populations très différentes : venir habiter dans ces espaces n'impliquait aucune rupture avec la ville, mais une autre manière d'être citadin. La fonction de production ne les a pas intéressés ; ils n'ont perçu de l'agriculture que ses inconvénients de voisinage, d'autant plus qu'ils portaient le mythe de la *nature*. Personne ne regrettait vraiment le manque de relations, échanges et compréhension entre ruraux et urbains. D'ailleurs, pour ces populations et leurs élus, leur coexistence avec les agriculteurs n'était que provisoire : l'espace agricole est un vide urbain, où s'étend la ville. On y plante :

- Les zones commerciales et d'activité, avec leurs besoins d'espace ;
- Les voies de communication, surtout de nos jours quand les villes veulent se débarrasser de la circulation de transit, devenue nuisante.

Cette position reste encore dominante : aux dernières élections générales (2000), un des candidats en vallée de Chevreuse, qui a au demeurant été élu, répondait à une association locale de défense de l'environnement : *l'agriculture ce n'est pas ici, mais en Beauce ou en Brie*. De leur côté, les agriculteurs ont en général conçu leur stratégie sans y inclure de rapport particulier à la ville, sauf sans le cas d'un projet de diversification.

A partir des années 70-80, un changement s'est peu à peu fait jour. De nouveaux rapports à la nature sont apparus, et on a vu émerger un nouveau projet urbain dans lequel l'espace rural, toujours considéré pour ses aménités, devait être maintenu. La ville verte des années 60 en appelait surtout à des espaces verts publics de plus en plus vastes ; les villes nouvelles parisiennes en sont un exemple : leur système vert associe des parcs et jardins, des forêts sans fonction de production, et quelques morceaux de nature, mais pas l'agriculture. La ville verte

de l'an 2000 étend ce projet à l'agriculture, comme condition de son habitabilité, donc de sa durabilité : elle fait ainsi naître une nouvelle ruralité.

1.3.2. Deux pôles de conception en Europe

Les observations montrent l'existence de deux grands pôles de projet, selon que l'initiative appartient à la ville ou à l'agriculture.

Un modèle d'inspiration urbaine : la campagne familière aux citadins

C'est un vaste espace agricole de plusieurs centaines ou milliers d'hectares qui était jusqu'à peu en production agricole classique, mais qui est orienté vers les ventes directes aux consommateurs, l'ouverture récréative et culturelle au public, ainsi que dans l'action sociale. Ce modèle est très développé en Europe du nord¹¹ où, pour des raisons diverses, le pouvoir planificateur est fort :

- En Allemagne ou en Italie, à l'échelle des villes et des régions ;
- Aux Pays-Bas, à celle de l'Etat qui a coordonné historiquement la lutte contre la mer.
- Et en France, où c'est une option fréquente des parcs naturels régionaux ou dans les grands sites en ré-aménagement comme dans la plaine de Versailles, site classé¹².

La conservation patrimoniale y est de règle ; elle concerne évidemment le bâti, tant des grands monuments (châteaux, édifices religieux, etc.) que des plus modestes (patrimoine rural local) mais aussi l'agriculture (la restauration des vergers anciens, la replantation des alignements d'arbres fruitiers au bord des routes, etc.). On y aménage de multiples itinéraires de randonnée conçus sur l'idée de découverte paysagère, écologique et patrimoniale. On y oriente les modes de production selon le goût du public : l'*agriculture biologique* ou même, l'*agriculture comme autrefois*, rassurantes¹³.

Certains attributs de l'agriculture contemporaine, emblématiques de sa modernité, en sont rejetés :

- Dans ses systèmes de culture ou d'élevage : l'agriculture hors sol, l'élevage en stabulation, les prairies intensives.
- Dans ses espèces phares : la race bovine hollandaise frisonne pie-noire (*l'usine à lait !*), substituée par d'autres races de campagne (comme la Limousine à la robe brune), le maïs, qui ne s'est pas acclimaté dans l'opinion publique, même en Alsace où il est traditionnel) rejoignent le peuplier parmi les espèces ligneuses.

Une nouvelle économie agricole s'y construit, à base notamment de services directs au public. L'agriculture y est diversifiée (vente directe, accueil à la ferme, etc.) ; des activités récréatives se développent (organisation de séjour, artisanat néo-rural, animations culturelles, etc.). La conception urbaine de l'agriculture, dite de *réconfort* s'y développe, à travers une conception marketing : l'agriculture vous offre le modèle qu'ont construit les médias¹⁴. L'eau y est aussi très valorisée, surtout, évidemment aux Pays-Bas, qui ont même ré-inondé des polders ! Ainsi on note la restauration des moulins, d'attributs anciens de canaux (écluses, petits ports

¹¹ En France, la politique des bocages relève de cette même qualification : les agriculteurs n'ont plus besoin de haies dans leurs systèmes de production, mais des citadins les réclament.

¹² Où l'inspecteur des sites de la DIREN considérait qu'il fallait instaurer une *campagne pittoresque*.

¹³ En Allemagne, certains services d'espace vert imposent d'ailleurs, par voie contractuelle, le système de culture de l'agriculture biologique aux agriculteurs périurbains

¹⁴ Cf. la reconstruction mentale de la chaîne *Carrefour* ou la pauvreté de nombreuses propositions : faire du paysage, c'est faire de la haie !

fluviaux, pêche, etc.). La faune et la flore sont spontanées (dans ce climat humide, les oiseaux aquatiques viennent spontanément par migration) ou importées, mais pseudo-naturelles (vaches d'Ecosse, à l'allure exotique, échassiers, etc.) : l'important est d'offrir de la *nature* au public.

Cela été possible parce que, notamment aux Pays-Bas et plus généralement dans l'Europe du nord ouest, l'agriculture des grands marchés est très largement *hors sol*, que ce soient la production végétale en serre (légumes et fleurs) ou la production animale (porcs et volailles, mais aussi de plus en plus les bovins laitiers), dont les fourrages sont de plus en plus importés. Cette agriculture, qui n'a quasiment plus besoin d'autre espace que celui de ses bâtiments et de leur desserte, commence de plus en plus à s'éloigner des fermes et à relever de politique de zone d'activité spécialisée. L'appréhension d'une telle position avait d'ailleurs amené le Président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France à cette formule plaisante : *prenez les vallées* [pour l'aménagement récréatif pittoresque] *mais laissez-nous les plateaux* [pour la grande culture céréalière] ! La politique des Parcs naturels régionaux¹⁵ (PNR) va dans le même sens : même en Ile-de-France, où l'agriculture intensive est vraiment enracinée depuis des siècles¹⁶, elle est plus tolérée qu'acceptée. Parmi les arguments de distanciation, il y a notamment que cette agriculture s'intéresse peu au local.

Un modèle d'initiative professionnelle agricole

Ce modèle a son origine en Rhône-Alpes, notamment dans la région grenobloise¹⁷, où il s'est peu à peu développé à l'initiative d'agriculteurs. Il s'est développé comme un modèle où tout est mis en place pour permettre *le fonctionnement normal d'un morceau d'espace agricole* en voisinage urbain :

- l'évolution des exploitations est bien sûr pilotée par les agriculteurs eux-mêmes ;
- les principales contraintes à l'exercice de l'agriculture sont levées par les responsables territoriaux (sécurité foncière à long terme, circulation, sécurité des productions, etc.) ;
- un dispositif spatial de fréquentation et de découverte de cet espace est mis à disposition du public (réseau de chemins, quelques espaces publics, etc.).

A l'époque, ce modèle s'est appuyé sur les ventes locales de produits frais ; il n'est donc pas transposable partout, et notamment en Ile-de-France, où l'agriculture des grands marchés (la grande culture, le maraîchage et l'horticulture des marchés de gros) utilise de vastes surfaces, comme on le voit sur les communes étudiées. Une de ses composantes, peu visible, car éloignée des zones urbaines, donc de la ceinture verte, est constituée par les grandes infrastructures agricoles (agroalimentaire, agro-industrie, silos de stockage céréalière, agri-fouritures). Cette agriculture n'est guère intéressée par la vente locale ; de son point de vue, des initiatives comme le pain des Yvelines ou de Sénart relèvent plutôt d'une politique de communication que d'un marché d'avenir. Cependant, cette agriculture est bien présente ; elle produit les formes spatiales du paysage, l'environnement et les produits, matériels ou

¹⁵ Il s'agit en Ile-de-France de la Haute vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais ; rappelons que la Commission Nationale de Protection de la Nature, chargée au Ministère de l'Environnement de la labellisation des PNR, a refusé le projet de PNR *Boucles de la Marne et de l'Ourcq* comme concernant un espace trop urbain, pas assez naturel. La mission confiée au sénateur Larcher, maire de Rambouillet, était précisément de proposer un cadre structurel adéquat pour les espaces agricoles ouverts périurbains, tels de la *Ceinture Verte*.

¹⁶ On peut presque considéré la modernité comme une valeur traditionnelle de l'agriculture d'Ile-de-France : les agronomes parisiens du 18^{ème} et 19^{ème} siècle figurent parmi les fondateurs de la disciplines ; Vilmorin a créé l'amélioration des plantes dans sa ferme de Verrières-le-Buisson.

¹⁷ En particulier celles de l'ADAYG (Association pour le Développement de l'Agriculture de l'Y Grenoblois), cet Y étant la forme de l'espace à la confluence du Drac et de l'Isère.

immatériels qu'il faut prendre en compte. C'est donc avec cette agriculture que l'on doit construire les territoires ; elle a d'ailleurs su inventer des systèmes innovateurs, telles les cueillettes, les actions pédagogiques, la communication, etc.).

Comme on l'a noté ci-dessus, cette agriculture n'est pas seule, puisque des exploitations ont développé des systèmes nouveaux qui cessent, à un moment donné, d'être considérés comme agricoles (cf. annexe) :

- L'agriculture spécialisée sur le créneau original de la vente directe sur les marchés forains ou à la ferme. Ce sont encore de très petites unités à main d'œuvre seulement familiale, alimentant deux ou trois marchés forains ; mais aussi, de plus grosses qui tiennent jusqu'à 20 ou 30 marchés grâce à la main d'œuvre salariée.
- Des formes modernes typiquement contemporaines et urbaines, telles les fermes de cueillette, développées à partir d'exploitation de grande culture.

1.3.3. Y a-t-il une pensée francilienne du parc de campagne ?

Quand la région Ile-de-France a commencé de s'intéresser à son agriculture, dans le SDRIF de 1976, elle l'a considérée strictement comme une activité économique dont elle devait contribuer à maintenir les conditions d'exercice. Les premières initiatives ont été la création des Parcs Naturels Régionaux en périphérie régionale (les zones naturelles d'équilibre du SDRIF). Mais surtout, en frange périurbaine, il faut noter deux innovations majeures, portées notamment par des élus locaux, avec l'appui de services de l'Etat :

- Dans les années 70, le *domaine agri-touristique de Saint Leu*, à Périgny-sur-Yerres, conçue à la fois comme zone de production, lieu d'accueil pour des maraîchers en recherche de terre et espace fréquentable par un public citadin ;
- Dans les années 90, le *plateau de Saclay*, identifié par un projet de paysage en terme de modernité définie à la fois à partir des activités scientifiques et de la grande culture, celle-ci apportant à celles-là un environnement vert. Son paysage rural est typique des plateaux du Hurepoix, composé de grandes cultures et de bosquets ; il comporte des activités récréatives d'espace ouvert, initiées par l'esprit citadin (golf) ou rural (cueillette, ferme équestre).

Des étapes importantes ont ensuite été :

- en 1994, la création de la Ceinture Verte par le SDRIF, qui a introduit explicitement le concept d'*agriculture de proximité* et la qualification de paysage ; elle met en relation formelle un ensemble d'îlots agricoles et forestiers ;
- en 2000, le rapport de D. Deswarte¹⁸ sur l'agriculture des franges urbaines, qui a contribué à renouveler la pensée du pouvoir régional sur l'agriculture.

Les initiatives se font maintenant plus nombreuses ; il est particulièrement intéressant qu'elles procèdent surtout d'initiatives locales (celles d'agriculteurs comme à Sénart ou à Bréval, celle de municipalités comme à Vernouillet ou du département comme en Val-de-Marne) mais aussi des pouvoirs publics de la région, qui ont tenté le diagnostic patrimonial, ou des services de l'Etat (notamment de la DRIAF).

S'il existe une pensée typiquement francilienne, c'est celle qui procède de la rencontre d'une agriculture caractéristique, la grande culture et d'une métropole de dimension considérable. Il

¹⁸ Daniel Deswarte est agriculteur et maire en Seine-et-Marne ; c'est en sa qualité de membre du CESR d'Ile-de-France qu'il a rédigé ce rapport pour le CESR.

se manifeste une nouvelle sensibilité à l'agriculture comme tenante légitime d'espaces ouverts, malgré les réserves des organisations professionnelles.

1.4. conclusion

La commande des communes vient donc à un moment où les références expérimentales sont assez nombreuses pour que l'on s'engage avec un réalisme dans un projet d'agriculture urbaine.

On se propose de retenir les postures de travail suivantes :

- Travailler à l'échelle des exploitations agricoles, puisque le projet devrait s'élaborer pour eux et avec eux ; autant que leur état, ce sont leurs stratégies traduction de leur perception de l'avenir, qui est intéressante à connaître.
- Et rendre fréquemment compte aux élus locaux pour qu'ils suivent l'élaboration de la réflexion. Il s'agit pour eux d'acquérir de la familiarité avec l'agriculture quand beaucoup d'entre eux n'ont fait que la côtoyer.

D'emblée on s'est placé dans la perspective d'un modèle intégrant l'agriculture professionnelle : le parc de campagne que l'on esquissera ne sera pas fondé sur une réorientation de l'agriculture *a priori* de l'agriculture, mais sur la décision des agriculteurs.

2. L'état des lieux dans les Communes Maraîchères du Hurepoix

Dans l'esprit du public, l'espace rural est composé de bois et forêts, de champs et de prés, des diverses formes de l'eau, et d'espaces naturels. Mais il inclut aussi divers attributs bâtis, surtout patrimoniaux. Bien que l'interrogation des mairies concerne principalement l'agriculture (cf. supra, *un projet agricole*), on a posé comme hypothèse qu'il s'agissait peut-être autant de ruralité, contexte dans lequel l'agriculture, dominant encore l'espace ouvert, se voit conférer de nouveaux rôles. C'est pourquoi on évoquera les autres formes d'espace ouvert, contributrices de l'espace rural.

De ce fait, on va passer rapidement en revue les principales caractéristiques territoriales de la région d'étude.

2.1. Le territoire d'étude

2.1.1. Le Hurepoix

Cette région est délimitée ainsi par le Larousse : partie de la Beauce incluse entre Sceaux, la Ferté-Alais, Etampes Dourdan, Clairefontaine, Chevreuse ; elle comprend les vallées de l'Yvette, de l'Orge et de l'Essonne¹⁹. Des géographes y incluent la région de Saclay et la plaine de Versailles. Elle tire son identité géographique de la forte présence des bois, en alternance avec des espaces cultivés, et à son relief, un plateau, (le plus élevé d'Ile-de-France : plus de 150 mètres d'altitude), fortement entaillé de nombreuses vallées (rus, souvent ignorés parce que captés, et petites rivières).

Elle doit cette originalité à ses formations géologiques superficielles, et notamment :

- aux couches de sable et de grès. En surface, les terrains sableux peu fertiles ont plutôt été maintenus en boisements ; les grès ont été exploités par de nombreuses carrières situées en coteau.
- aux couches imperméables d'argile à meulière et de marnes qui engendrent un réseau très développé d'eaux superficielles, en fort contraste avec les autres plateaux franciliens (Brie à l'est ou Beauce au sud), ainsi que des risques d'engorgement des sols ;
- aux limons des plateaux, dont sont issus des sols relativement faciles à travailler, à condition que la circulation de l'eau soit assurée par le drainage artificiel des sols ; souvent ancien (fin 17^{ème} à Saclay), ses réseaux ont souvent été négligés par les aménagements contemporains.

Cette altitude et ce relief de plateau ont longtemps gêné l'urbanisation, ce qui explique le maintien de l'agriculture jusqu'aux années 60, époque de la généralisation de l'automobile. Par contre, les vallées ont été longtemps les campagnes de Paris : leurs paysages sont variés et attrayants, grâce à leur géomorphologie particulière, et elles sont facilement accessibles par les réseaux viaires (routes, puis voies ferrées). Elles s'urbanisent dès la fin du 19^{ème} siècle.

La région nord du Hurepoix devient de nos jours un lieu de projet parce qu'elle est encore agricole et boisée à proximité des fronts d'urbanisation quasi continue de Massy, de la vallée de Chevreuse et, à l'est, de Longjumeau à Arpajon. Le projet du plateau de Saclay, élaboré depuis une dizaine d'années, constitue une référence remarquable de projet par l'articulation

¹⁹ Le musée territorial de Palaiseau porte ce nom : musée du Hurepoix.

d'une identité agricole ancienne et de celle des institutions scientifiques et d'enseignement contemporaines. Il est cependant actuellement menacé²⁰ par sa division en deux communautés urbaines et la moindre volonté de quelques communes, surtout dans sa partie yvelinoise.

Le présent projet pourrait avoir la même ampleur que celui de Saclay, avec, entre autres, l'originalité d'une autre agriculture, le maraîchage. L'originalité de Saclay, faut-il le rappeler ?, est que les élus, conduits par le président du district intercommunal du plateau de Saclay (*DIPS*), ont partagé en 1997 la force du projet de paysage proposé par l'IAURIF de considérer comme complémentaires la double modernité de l'agriculture céréalière et de l'identité scientifique. Coordonnés, ces deux projets auraient une valeur exemplaire en Essonne et en Ile-de-France.

2.1.2. Les communes étudiées

Leur territoire s'inscrit dans le bassin versant de l'Orge, qui prend sa source et remonte vers le nord est jusqu'à se jeter, invisible, dans la Seine, à la hauteur de Juvisy.

Un découpage géomorphologique et hydrographique net

On peut vraiment parler d'un *plateau et ses vallées*²¹. En effet, trois grandes zones s'imposent :

- Au nord, la vallée de l'Yvette, avec l'est de Villebon, Saulx-les-Chartreux et le sud de Champlan ;
- Au centre le plateau de Villejust et Nozay
- Au sud la vallée de Marcoussis.

Le plateau de Villejust / Nozay est une quasi presqu'île (carte en courbes de niveau), seulement relié au plateau de Limours par l'isthme de la Folie Bessin, large de 1.5 km entre la Folie-Bessin et le Verger, lieu-dit à la sortie nord-ouest de la ZA de Courtabœuf. Il se termine brutalement à l'est sur la vallée de l'Orge, avec les buttes témoin (Chaumont, Saulx-les-Chartreux et Nozay).

L'Yvette est la plus grosse rivière, qui prend sa source aux Essarts-le-Roi et traverse la vallée de Chevreuse. La Salmouille est plus modeste ; elle naît à Gometz-la-Ville, mais ne prend une allure de rivière qu'à travers la plaine de Beauvert, dans la commune de Marcoussis. Le ruisseau du Rouillon (source à Courtabœuf) et de nombreux autres rus (le Mort-Ru, notamment, qui prend sa source à Nozay), au cours plus ou moins permanent, se perçoivent davantage par la physionomie des formations végétales de ripisylves qui les bordent que par l'eau, d'autant plus qu'ils sont souvent masqués (fossé ou mise sous tube).

Ce réseau redevient l'objet d'une considération plus marquée à cause :

- des risques liés à l'imperméabilisation des surfaces par l'habitat et surtout des zones d'activité ; aussi des aménagements hydrauliques tels que des bassins de rétention sont réalisés ou prévus ;
- de leur valeur de cadre paysager : ces rivières alimentent souvent les pièces d'eau de parcs de château (Célestins, Bellejame) ;
- leurs rives sont aménagées pour la promenade (bords de l'Yvette) ;
- des sites de nature sont instaurés comme la réserve d'oiseaux de Saulx-les-Chartreux.

²⁰ Son organisation a été marquée par la personnalité de R. TRIMBACH, qui fut longtemps président du district.

²¹ Ce modèle se retrouve dans le Val-de-Marne où l'espace agricole est constitué du plateau Notre-Dame et des deux vallées du Morbras et du Réveillon.

Mais leur intérêt n'est pas partagé par toutes les communes puisque la Ville-du-Bois n'a pas jugé utile de se servir du Rouillon, mis sous tube sous les parcs de stationnement de sa zone commerciale.

Confirmé par le réseau routier et les développements urbains

Le découpage est remarquablement net. A l'ouest et au sud, les autoroutes ne disposent guère d'accès, ce qui permet le contraste des modes développement (cf. photo Courtabœuf) ; au nord, la N 188 s'arrête à l'Yvette. C'est donc la N 20 qui représente la voie d'accès principale, et constitue, de ce fait, la limite est du territoire concerné.

Il y a une continuité urbaine depuis Longjumeau, confirmée par l'urbanisation des Champarts et les zones d'activité de Massy, Palaiseau, à l'ouest de la A 10, la zone de Courtabœuf (avec à l'ouest les Ulis). L'urbanisation est dense au sud-est, et en quasi continuité de Montlhéry à Arpajon. Les seules ouvertures vers des espaces ruraux sont :

- A l'est, Ballainvilliers, vers l'Orge (Villiers-sur-Orge) ; elle est menacée d'urbanisation en permanence, mais a été cependant intégrée dans l'analyse de l'agriculture ;
- A l'ouest de Marcoussis vers Saint Jean de Beauregard (rôle frontière de la D 35), par la plaine du Déluge vers Janvry et la Beauce.

Elles sont importantes en termes de liens entre les agriculteurs des territoires communaux étudiés avec l'extérieur rural, lieu des infrastructures agricoles.

2.2. Le mode d'occupation du sol

On vient de voir qu'il est très rythmé par le relief et les axes de communication (carte MOS). En même temps, sa diversité est d'autant plus remarquable qu'elle traduit fidèlement l'évolution historique des deux derniers siècles.

2.2.1. Des bâtis traditionnels, consubstantiels de l'identité locale

Les anciens bourgs ruraux

En vallée, les parties anciennes des bourgs présentent un habitat et un plan urbain marqués par le maraîchage, qui s'est développé tout au long du 19^{ème} siècle, quand les zones maraîchères proches du centre ancien de Paris sont devenues urbanisées. Cet habitat répond à deux modèles urbains :

- Il est bien groupé autour du centre de village (remarquable à Saulx-les-Chartreux et Marcoussis), sauf à donner lieu à des hameaux en périphérie (Villebon, Marcoussis) ;
- Il se développe en village-rue le long des routes (Marcoussis, Villebon, Champlan, Lozère).

Le plan urbain contemporain de ces bourgs et villages reproduit souvent fidèlement l'ancien réseau des chemins ruraux ; les rues sont étroites, avec une grande variété de tracés appuyés sur les micro-reliefs et les droits fonciers. La ligne droite y est rare.

La marque des implantations religieuses

Sauf les Pères Lazaristes à Villebon, ils ne sont plus présents que :

- par le bâti : bâtiment conventuel comme à Saulx-les-Chartreux), église ou chapelle séparées de leur institution originelle (Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Villebon) ;
- par la toponymie : le château des Célestins de Marcoussis est éponyme du couvent détruit en 1798 ;

- et des parcs arborés, très souvent repris et ouverts au public (sauf présence d'une institution privée).

Les grandes résidences de villégiature

La plupart des châteaux, postérieurs à la fin 18^{ème}, attestent qu'alors, les espaces cultivés composaient, avec l'eau et les boisements, un espace rural à valeur de *campagne* pour les citoyens fortunés. Marcoussis est particulièrement riche en la matière : Saint Antoine, les Célestins, le Bel Ebat, la Ronce, le Déluge (qui a gardé sa ferme), le Chêne Rond. Le modeste pavillon Royal rappelle l'intérêt pour la chasse au 18^{ème}. Le long de l'Yvette, à Champlan, ou au cœur de Saulx-les-Chartreux (château du Saulxier) on trouve également de belles demeures au milieu de parcs arborés. L'usage du bâtiment change, mais les parcs ont souvent subsisté.

Cependant, des châteaux plus anciens témoignent d'un autre ordre social :

- Les ruines du château féodal des Montaigu, à Marcoussis, illustre l'insécurité rurale de la fin du 14^{ème} siècle ;
- le château de Villebon, qui présente encore la forme classique de la fin du moyen âge, associe au château le parc forestier et les champs (Dréas)²². Si elle est reconnue, sa valeur patrimoniale garantit la durabilité de l'espace agricole voisin ; elle fait transition entre des formes légitimées et celles à légitimer (les champs).

Le bâti agricole

Très visible partout, il relève de deux types principaux, rapportés aux deux grands systèmes de production, maraîcher ou céréalier ; tous deux se caractérisent par la disposition du bâti autour d'une cour sur laquelle donne les bâtiments techniques.

Le *bâti maraîcher* présente une cour de taille relativement modeste ; outre la maison d'habitation, il y a les bâtiments techniques : grange, écurie, hangar, remise à matériel. La maison d'habitation présente sa façade soit sur rue, soit sur cour (le mur pignon donne alors sur rue), dont l'ouverture par un haut porche à linteau de bois rompt la continuité de la rue rompue. En arrière, certains ensembles s'ouvraient sur un jardin ; les installations de nettoyage et parage des légumes (lavoir à légumes) impliquaient la disponibilité de l'eau (ru ou fontaine).

Le *bâti des grandes cultures* est visible sur le plateau, mais aussi dans les parties larges de vallée les plus éloignées des pôles urbains : c'est la grande ferme céréalière d'Ile-de-France, aux grands et hauts bâtiments disposés autour d'une cour beaucoup plus vaste que la cour maraîchère. Certaines sont très visibles au milieu des champs, encore agricoles (ferme du Déluge à Marcoussis) ou en évolution d'usage (la ferme de Villarceau à Nozay abrite un commerce de plantes). D'autres ont été réutilisées (Lunézy), voire transformées si elles se trouvent incorporées au milieu du bâti nouveau, à Nozay et à Villejust.

2.2.2. L'urbanisation récente

Bien qu'entourée de voies rapides, la région étudiée ne dispose en fait que d'un seul grand axe direct de relation avec Paris, la RN 20, car les accès vers les autoroutes ne sont pas aisés. La vallée de Marcoussis ne s'ouvre à l'ouest que par deux modestes routes (D 7 et RN 446),

²² Cette forme encore méconnue a été énoncée à Ormesson (Val-de-Marne), pour argumenter la volonté de protéger l'ouest du plateau de Noissey et notifiée dans la définition de la ZPPAUP du Château de Jossigny (Marne la vallée).

Saulx-les-Chartreux est reliée à la RN 20 par une petite route ; le plateau central est mieux accroché, par l'échangeur D 35 / N 118. Les communes de vallées s'étendant en général aux rebords de plateau, la distribution des formes du bâti se différencie selon la position topographique.

Ces communes sont restées à l'abri des grands projets urbains des années 50 ou 60 (grands ensembles, ZUP) ; aussi, n'ont-elles donc guère eu recours à l'urbanisme vertical, telle qu'il s'est développé alentour (Longjumeau, les Ulis, Massy). L'urbanisation a commencé assez tardivement, ce qui assure un contact direct avec l'espace agricole ou boisé, soit de la totalité de la commune, comme à Nozay, soit d'une partie (Marcoussis et Villejust à l'ouest, Saulx-les-Chartreux au sud et au nord) soit au moins de certains hameaux comme Fretay.

En vallée, un développement largement pavillonnaire

L'urbanisation moderne prend deux formes :

- L'agrandissement des bourgs et hameaux, le remplissage des interstices, avec des lotissements ;
- Le développement à partir de la RN 20, particulièrement dense à la Ville-du-Bois et à Montlhéry.

Les communes de vallées ont des centres bien identifiés, du fait de l'habitat groupé du maraîchage ; par contre en plateau, l'habitat récent domine, avec un centre plus diffus.

Cet habitat fait beaucoup de place au jardin, que la plupart des habitants soignent, surtout dans sa partie antérieure d'accueil ; cela confère une certaine allure, compensant l'uniformité fréquente de forme et de matériau. Pour la plupart, ces villes souhaitent mettre un frein à leur croissance urbaine, pour réfléchir davantage à leur cadre de vie²³.

Les belles maisons de l'orée des forêts

Des maisons de grande dimension ont été construites dans les 30 dernières années dans ou à proximité des bois, mais s'apparentent par une certaine recherche architecturale aux grandes maisons de campagne anciennes. Construites près ou dans des bois et forêts sur de vastes terrains, leurs habitants veillent également à entretenir le boisement en bon état.

On les voit au voisinage de la forêt de Saulx-les-Chartreux ou dans les bois du piémont de l'autoroute A 10, à l'ouest de la D 3.

Et une urbanisation spécifique de plateau

Les communes de vallée, maîtresses des rebords de plateau, y localisent leurs grands équipements²⁴ et leurs zones d'activités. Placés au cœur des espaces agricoles, ils évitent ainsi leur voisinage parfois nuisant à l'habitat résidentiel. On retrouve cette séparation à Marcoussis, où l'activité a été localisée à l'extrémité ouest de la vallée. Les nouveaux lotissements se trouvent aussi de plus en plus dans ce contexte.

Le statut de réserve foncière de l'espace agricole à cette époque est ainsi avéré, ce qui confère à cette commande une valeur exemplaire.

²³ Sans négliger que l'on vient de traverser une période où le ralentissement économique réduit la pression foncière.

²⁴ Voir leur habitat social, comme l'ont fait Bures et Orsay, communes mères de la commune des Ulis.

2.2.3. une agriculture diversifiée

un maraîchage encore très visible

La diversité des productions crée une grande variété de couleurs, à partir de la planche élémentaire. Son parcellaire est caractéristique par la faible taille des parcelles ; à Marcoussis, elles sont de forme allongée, perpendiculaires à la rivière ; à Saulx-les-Chartreux, elles sont regroupées en un ensemble compact. De plus, les tunnels plastiques révèlent l'adaptation au contexte moderne de marché. Il existe également quelques serres en verre.

les grandes cultures dominantes

Elles sont omniprésentes, sur les plateaux et dans les vastes zones maraîchères ; par contre elles le sont moins là où la surface agricole est moindre (Villebon, Champlan). C'est leur dimension parcellaire qui les distingue, surtout là où elles sont d'implantation très ancienne. Par contre, dans les lieux de mutation (passage du maraîchage à la céréaliculture), elles sont moins grandes et souvent de forme plus contournée.

des vergers en régression...

La production fruitière est encore présente, mais on observe nombre de vergers en friches, comme aux Nouvelles Valeurs, à Nozay, ou en piémont du Rocher de Saulx-les-Chartreux. Cet état de friche attire davantage l'œil parce que la forme est plus durable ; elle commence à intéresser des amateurs de vergers.

et des pépinières actives ;

La pépinière est bien présente dans la zone d'étude et se trouve principalement sous la forme de production *sensu stricto*, bien visible à Champlan et dans la vallée du Rouillon. On note aussi une pépinière d'élevage dans la plaine de Saulx-les-Chartreux.

Ainsi que des jardins familiaux

Cette agriculture hors marché est répandue dans toute la région. Ce jardinage est traditionnel en Ile-de-France, avec des parcelles souvent en propriété ; la conduite était très individualiste, jusqu'à ressembler à une micro résidence secondaire. Il a tenu un grand rôle pour assurer la sécurité alimentaire parisienne pendant la guerre. Il a tendance à régresser fortement, si bien que les lots ont connu des fortunes diverses : maintien, abandon ou revente à des Gens du Voyage qui y installent leurs caravanes (piémont sud à Saulx-les-Chartreux, vallon de Lunézy à Nozay).

Le jardinage organisé de manière plus collective (jardins familiaux) a débuté il y a longtemps, avant de retrouver un nouvel essor avec une finalité d'action sociale. La coordination est assurée par des organisations qui édictent des règles de gestion, intervenant même parfois dans le choix du système de culture ; le contrôle social y est fort, du fait même de la contiguïté des lots.

Font-ils partie des espaces ouverts ? oui, mais les jardiniers, à l'instar des agriculteurs, sont en général réservés vis-à-vis de l'accès du public, visiteur ou promeneur, au voisinage de leurs parcelles.

2.2.4. Des composantes de nature

Le Hurepoix est aussi caractérisé par la présence de boisements et de l'eau, ce qui assure une certaine présence de nature (du point de vue citoyen) ; le thème de la variété est repris ou maintenu par les paysagistes.

Des parcs

Du fait de l'héritage des belles demeures, les parcs sont fréquents dans les villes de vallées (surtout en vallée de l'Yvette, à Champlan). La plupart sont bien entretenus, surtout quand il y a eu reprise municipale ; mais on observe que quelques uns sont cependant en friche. Plusieurs sont installés sur des rus et offrent ainsi des possibilités intéressantes d'aménagement paysager. Le vallon de Lunézy devrait faire l'objet d'un véritable aménagement.

Les bois et forêts

Ils constituent historiquement le type de peuplement végétal le moins mal adapté aux sols difficiles à cultiver, du fait de la pente (coteaux souvent raides) ou de leur faible fertilité (sables en plateau, lit mineur des rivières). La forêt du Rocher, entre Saulx-les-Chartreux et Villejust, est la seule à comporter une futaie entretenue, qui se devine encore dans d'autres parties (vallon de Lunézy, piémont sud de Marcoussis). Les bois de Villebon sont entretenus pour l'accès du public.

Les friches de piémont

Elles contribuent à l'accroissement de la surface de physionomie forestière (coteaux sud de Saulx-les-Chartreux et de Marcoussis, notamment). Mais elles posent des problèmes spécifiques, notamment d'accès. Les plus anciennes sont en effet peu pénétrables et, après avoir alimenté le mythe citadin de la nature reconquise²⁵, sont devenus des lieux quelque peu hors droit (habitat illicite, dépôts sauvages, etc.).

Actuellement on note les prémices d'une reconquête (cf. actions sur les vergers), expression à la fois de la volonté municipale et d'initiatives sociétales.

Les ripisylves

Lorsque les bords de rus ou de rivières sont peu gérés, une végétation de physionomie de nature sauvage s'installe, rendant plus difficile la fréquentation récréative, d'autant plus que les rives sont propriété privée. La question se pose à Champlan, à l'ouest de Marcoussis, et dans le vallon de Lunézy, où la municipalité est soucieuse de maîtriser les dynamiques végétales et sociales.

Quelques friches récentes ont fait l'objet d'une réflexion paysagère (en vallée de l'Yvette, la prairie de Villebon).

2.3. L'histoire sociale et économique

L'objet de cette rapide analyse est de justifier les références patrimoniales ultérieures, inscrites dans cette histoire.

Ce territoire a évidemment une longue histoire ; son lien avec la N 20 est très ancien, puisque cette route a constitué lors de la formation de l'Etat français, après l'empire de Charlemagne, la colonne vertébrale du domaine royal, entre Paris et Orléans. Elle doit à cela les restes des forteresses qui rythmaient le parcours, à Etampes et Montlhéry. Il est resté longtemps rural et

²⁵ rappelons le vieux projet de forêt des portes de France à la fin des années 70, en substitution à l'agriculture au nord de Paris. des élus d Massy voyaient encore le boisement comme seule issue pour les espaces ouverts sans projet urbain. Plusieurs communes portent un tel projet.

refermé sur lui-même, habité de paysans dépendants des seigneurs, laïques ou religieux, jusqu'à ce que l'influence économique et sociale parisienne se fasse sentir. Avec la croissance urbaine de Paris, ce territoire a été, comme les autres, progressivement inclus dans le système agro-économique parisien.

2.3.1. Une vieille histoire agraire

L'agriculture maraîchère

Dès le début du 19^{ème} siècle, des bois de Marcoussis sont défrichés, les prés labourés, un étang comblé pour être mis en culture de primeurs ; plus tard, des vergers ont été plantés, renouvelant ceux dédiés à la production de cidre²⁶, consubstantiels des grandes exploitations. Toute la région, de Lozère à Marcoussis, a plus tard connu la célébrité pour ses produits maraîchers, dont la fraise, qui constitue à elle seule un produit identitaire de la région étudiée (elle a disparu après 1970). L'ouverture de l'*Arpajonnais* (ligne de chemin de fer arrivant aux Halles de Paris) a marqué l'apogée de ce maraîchage. Il apportait en retour les fumiers des chevaux parisiens et les ordures et gadoues urbaines, employées pour gérer la fertilité des champs. La régression du maraîchage a commencé bien avant guerre, dès que le réseau national de chemin de fer a permis que des régions au climat plus favorable concurrencent la production locale. Ces régions, Bretagne, Provence et Roussillon entre autres, ont ainsi construit leur réputation de qualité. La régression s'est accélérée avec les changements d'échelle spatiale de l'approvisionnement de la région parisienne²⁷, nationale dans les années 50, puis européenne et au-delà à partir des années 70.

Le terroir maraîcher est fait de petites parcelles à la fois du fait de la petite propriété (plus de 250 familles au début du 20^{ème} siècle à Marcoussis ou à Saulx-les-Chartreux), de la nature du marché et de l'exploitation par les maraîchers de petites variations micro-climatiques et pédologiques dans l'expression de la précocité. Il est parcouru de nombreux chemins d'exploitation. Le mode de commercialisation a évolué :

- Jadis, un ensemble d'acteurs économiques assuraient la collecte près des producteurs, puis la redistribution vers les consommateurs ; il a été réorganisé au milieu du 19^{ème}, autour des Halles Centrales de Paris ;
- En 1964, le réseau des *Marchés d'Intérêt National* (MIN), dédiés à la production ou à la distribution, a accompagné le changement d'échelle de la production ;
- A partir des années 70, on a constaté la relance du marché de détail, par des revendeurs et des producteurs.

La grande culture

C'est la forme historique de l'agriculture des plateaux franciliens (les fameux greniers de Paris) depuis la fin du 17^{ème} siècle, ainsi que des larges vallées comme celle de Beauvert. Autour des grands corps de ferme se déployaient les champs, depuis toujours dépourvus de haies (elles ne sont présentes qu'en milieu d'élevage). Les parcelles étaient déjà vastes, à la mesure de l'unité élémentaire d'organisation du travail, l'attelage (deux hommes, deux chevaux et leur matériel de travail du sol), qui cultivait environ 25 ha chaque année ; la dimension de la ferme pouvait se mesurer au nombre de ces attelages. L'exploitation

²⁶ Rappelons que dans les usages agricoles du 19^{ème}, le cidre était la boisson des travailleurs agricoles fournie par la ferme où ils s'employaient. Il en reste quelques alignements de bout de champ encore visible sur la N 446 près de Saclay.

²⁷ Le premier hypermarché parisien a été implanté à Sainte Geneviève des Bois en 1964 ; dès les années 70, ces hypermarchés ont acquis la maîtrise de leurs rayons fruits et légumes.

comportait de vastes bâtiments destinés au stockage des récoltes céréalières : récoltées et conservées en gerbes, elles étaient battues en hiver.

Ces exploitations se sont étendues par concentration ; il s'y ajoute celles qui sont nées d'une stratégie d'agrandissement d'exploitations maraîchères par reprise des terres libérées par le retrait récent du maraîchage. Cela a permis la reprise des terres issues du maraîchage, sauf difficulté trop grande de réaménagement.

L'élevage

Il était alors répandu car l'agriculture locale produisait aussi le lait et la viande. Il faut se souvenir qu'en 1960 des exploitations se reconstruisaient encore sur la production laitières : ferme Rousseau à Saclay, née avec le centre de recherches, ou ferme de Viltain, où l'agriculteur a fait à la fin des années 60 le pari du lait et produits dérivés).

De plus, la traction animale était encore dominante dans les exploitations (cf. les cartes postales de début de siècle). Le mouton était également présent.

Et naturellement les activités commerciales connexes

Les documents anciens font références à une importante activité commerciale de mise en marché à Paris et région des productions agricoles ; au début du 20^{ème} siècle, les communes sont encore décrites avec une vive activité commerciale des produits agricoles.

2.3.2. en relation avec l'agriculture, l'émergence des plaisirs de la campagne

La plaine de Marcoussis, davantage boisée qu'à présent, semble-t-il, a été repérée comme un territoire de chasse au 18^{ème} siècle, ce qui lui valut des projets d'aménagement que rappelle le Pavillon Royal de Marcoussis : il fallait trouver des territoires de chasse pour relayer l'appauvrissement des forêts parisiennes. A la fin de ce siècle et au suivant, la villégiature estivale domine, avec les grandes résidences de loisir (cf. supra). Elles sont polarisées par la recherche des points de vue (rebord de plateau), le voisinage forestier et de l'eau.

Plus nombreuses et plus modestes sont les petites maisons de week-end que l'on trouve encore en abondance le long de l'Yvette, mais un peu partout, le long de la D 3 par exemple, certaines n'étant que de modestes lieux de sédentarisation de gens du voyage. Le chemin de fer a été évidemment un moyen de diffusion de ces résidences ; par son pittoresque, l'architecture des gares de la ligne du RER B révèle l'esprit caractéristique de la *campagne*.

Les activités récréatives

L'espace ouvert est également occupé par des activités récréatives de plein air : les plus visibles sont les activités hippiques, bien présentes à Marcoussis et Saulx-les-Chartreux. Un haras achève de disparaître à Villebon. L'utilisation en randonnée est réelle puisque l'on voit les promeneurs, mais il n'y a pas d'évidence d'un important réseau, sauf le passage d'un GR. L'activité sportive est présente (nouveau centre de rugby à Marcoussis)²⁸. Enfin, on doit noter l'imposante salle de spectacle du Dôme de Villebon, sur le rebord du plateau de Villejust.

²⁸ Y compris l'autodrome de Linas Montlhéry.

2.3.3. un développement économique

un développement traditionnel lié aux autres ressources locales...

L'énergie hydraulique n'a été exploitée que le long de l'Yvette, seule rivière assez importante pour avoir accueilli jadis des moulins. Ils marquent la toponymie, avec quelques traces visibles sur le territoire étudié :

- une partie du bâti : la Bretèche (à la forme maintenant dénaturée), Saulx-les-Chartreux, auquel a été redonné un certain cachet, Saint Eloi à Longjumeau ;
- une partie des aménagements hydrauliques, surtout des biefs aux noms variés qui donnent lieu à des aménagements à motif récréatif, naturaliste ou paysager.

L'exploitation des carrières a été longtemps liée aux besoins locaux de construction, fermes, maisons et châteaux. Elle s'est développée au 19^{ème} siècle, quand la meulière a été un matériau recherché de construction et le grès un matériau de pavage. Plus de 50 anciennes carrières sont encore visibles, quelques unes avec des réaménagements naturalistes ou agricoles. Il n'y en a eu ni à Marcoussis (depuis la fin du 19^{ème}) ni à Villebon. En 1994, il y en avait encore 12 en exploitation et 16 sites d'exploitation prévus.

... et à la diffusion des zones d'activités et zones commerciales

De développement récent, elles ne répondent pas à des ressources locales, mais au développement urbain de la région parisienne. Présentes dans toutes les communes, elles ont généralement été installées en plein territoire rural, entre les communes, particulièrement sur celui des grandes cultures, et donc sur les plateaux.

Les zones d'activité les plus importantes en surface sont celles de Villejust / Nozay, largement dédiées à l'implantation de l'entreprise Alcatel, et celle de Courtabœuf, située hors du territoire, mais fortement impliquée dans certains projets intercommunaux. Il y a également de grandes zones commerciales à Villebon et à la Ville-du-Bois (hors projet, mais appartenant de fait au territoire).

2.4. Conclusion

Ce rapide parcours souligne plusieurs choses :

- Les ancrages historiques à la capitale, d'abord par la rente foncière, puis par l'approvisionnement (jusqu'à nos jours, même si son importance a décru) et la résidence de villégiature pour les classes aisées.
- La diversité de l'occupation du sol et de l'activité économique passée, qui a laissé d'abondants restes patrimoniaux.
- La nouvelle appropriation récréative des espaces ouverts par la population (centres équestres, activités de plein air, développement d'activités sportives).

Tout projet territorial, surtout s'il doit être intercommunal, devrait trouver une part de son unité dans cette histoire passée.

Surtout, on voit que de longue date le territoire a une double signification dans la région :

- C'est un espace de production, en particulier du fait de l'agriculture, qui a laissé à la fois des traces matérielles (le bâti, le plan des chemins) et mémorielles (la fraise et les légumes) ;
- Il a été approprié comme campagne, comme lieu de villégiature apprécié à l'époque par les parisiens.

Cette dualité est importante, car il ne s'agit pas de propriétés nouvelles à introduire, mais davantage d'un état d'esprit à renouveler. L'extension urbaine des dernières décennies s'est accompagnée d'une réelle indifférence pour les espaces ouverts : il s'agissait au mieux de faire *de la ville*, au pire du logement. Dorénavant, on ne fait plus la ville sans espaces ouverts (lesquels ?) et sans identité (laquelle ?).

Les questions sont de savoir si l'agriculture continuera de jouer un rôle spatial, et sera à nouveau une composante de l'identité, ou si elle sera suppléée par d'autres formes d'occupation verte ? Le choix reste possible, car, si le mitage de l'espace est réel (il y a beaucoup d'enclaves résidentielles ou de petites zones d'activités), il reste cependant mesuré, du fait de la plupart des politiques communales. Le bâti agricole nouveau a été étroitement contrôlé.

3. L'agriculture

Renvoyer à l'agriculture suppose évidemment qu'elle est capable de maintenir son emprise et de résister à la pression d'autres usages ? Cela dépend de deux termes :

- ❑ Les agriculteurs ont-ils un projet durable ? Cette durabilité s'exprime en terme de reproduction économique et sociale de l'exploitation, de qualité environnementale interne, (du fait des systèmes de culture), et externe, du fait du milieu ambiant, et de *vivabilité*, (c'est à dire de conditions quotidiennes de vie et d'exercice du métier²⁹). En effet, les conséquences de la présence des agriculteurs en milieu devenu urbain n'est pas nécessairement acceptée.
- ❑ La gouvernance locale leur fait-elle réellement une place ? il est évident que le développement urbain et économique s'est fait sur l'espace disponible, largement celui de l'agriculture, puisque les espaces dits naturels sont bien protégés. La simple prolongation des tendances suffirait à laisser présager l'effacement complet, auxquels certaines communes sont d'ailleurs prêtes³⁰.

Cette partie est donc dédiée à l'évaluation de l'agriculture, et utilise deux méthodes : une enquête à prétention exhaustive (on verra que ce n'est pas le cas) ; l'examen des résultats du récent recensement général de l'agriculture (2000)³¹.

3.1. Synthèse des enquêtes auprès des agriculteurs

Compte tenu des enquêtes réalisées antérieurement, on a acquis une bonne connaissance de l'agriculture, même si des agriculteurs n'ont pas été rencontrés :

- à Champlan, parce que la liste d'agriculteurs n'a pas été transmise à temps ; mais une enquête réalisée en 1998 sur l'agriculture du plateau d'Orly (commande AEV / DRAF à l'ENSP) a pu être utilisée.
- à Villebon-sur-Yvette, où l'unique agriculteur maraîcher (d'après la mairie) n'a pas alors accepté d'être enquêté.
- à Villejust, commune qui n'a pas été impliquée au tout début de ce travail.

Malgré quelques incertitudes ou refus individuels, le travail a pu être à peu près réalisé à Marcoussis, à Nozay, à Champlan (1998) et à Saulx-les-Chartreux (agriculteurs interrogés en 2001), et des informations ont permis de situer approximativement les autres exploitations. On estime disposer de suffisamment de résultats pour élaborer une typologie.

3.1.1. Les exploitations maraîchères de production-vente

Ce sont les entreprises agricoles qui vendent directement aux consommateurs, à la ferme ou sur les marchés forains ; c'est bien sûr le maraîchage, un peu l'horticulture et certains élevages qui sont principalement considérés.

²⁹ Beaucoup d'agriculteurs jugent en effet leurs conditions de vie invivables, à cause des facteurs d'instabilité foncières, des multiples piqûres d'aiguille d'insécurité des champs, du vécu de la circulation, etc. !

³⁰ Par exemple, au début des années 80 la municipalité d'Orsay s'était félicitée de l'accord de la DDAF pour l'urbanisation du secteur des Vignes. On le redira, mais le maintien du plateau de Saclay dans son état agricole ne fait pas l'unanimité, notamment en terme d'extension du réseau routier (boulevard urbain, mises à 4 voies, passages d'autoroute, etc..

³¹ avec la restriction du secret statistique, forte dans le cas de communes à faible nombre d'agriculteurs.

Le fonctionnement des exploitations

Une exploitation de production-vente est définie tout d'abord par le nombre de marchés hebdomadaires qu'elle assure ; dans la région, ce nombre varie de 2 à 9. D'après des observations antérieures³², on a pu considérer qu'une équipe de 2 personnes spécialisée dans la vente tient deux marchés en 3 jours (récolte et parage des légumes, réassort, chargement et vente). Compte tenu de ce travail de production *sensu stricto*, il est difficile à un ménage maraîcher d'assurer sans salarié plus de 2 à 3 marchés hebdomadaires sans main d'œuvre supplémentaire. En Ile-de-France, des exploitations maraîchères assument jusqu'à 25 à 30 marchés, avec 6 ou 8 salariés.

La finalité du marché forain fait organiser la production de manière originale :

- l'assolement est très varié (jusqu'à 50 cultures différentes dans l'année), afin de disposer à chaque marché d'un large assortiment de produits (légumes de saison de la région, mais aussi des légumes méridionaux, des herbes aromatiques et les petits fruits rouges. Certains maraîchers innovent en élargissant leur gamme vers d'autres produits (des fleurs, et même des volailles). Le corollaire est évidemment l'émiettement du parcellaire de culture : la structure élémentaire en longues planches étroites (d'environ 1.10 m. de largeur), qui crée une maille originale et colorée.
- les infrastructures de culture sous abri (tunnels et plasticulture) et les achats tolérés de complément de la gamme, sont les outils principaux de l'adaptation au cycle annuel de la clientèle francilienne. L'élargissement des aires d'approvisionnement a fait disparaître du marché les *légumes primeurs*, la baisse de clientèle de l'été, autrefois période de forte production. Notons aussi dans un cas la délocalisation de la production en Roussillon (cf. supra).

Le choix du marché dépend de sa réputation : ceux de Paris ou des banlieues résidentielles aisées, comme le département des Hauts-de-Seine, sont nettement préférés, à cause à la fois du pouvoir d'achat et du goût de la clientèle pour des produits de qualité. Mais l'équipement des marchés joue aussi un rôle ; nombre de municipalités parisiennes ne tiennent pas à les encourager (difficulté de garage des camions et des voitures de clients, faible niveau d'équipement commercial, etc.), alors que celles de petite et grande couronne sont plus sensibles au plaisir de leurs habitants à *aller au marché*. Elles ont alors amélioré l'équipement du marché notamment en le mettant aux normes (couverture, approvisionnement en eau et électricité, parking...). Par contre les marchés de grande couronne sont moins appréciés ; les producteurs locaux n'y sont pas très présents sur les marchés locaux³³.

Les stratégies des producteurs vendeurs

L'évolution vers le produit fermier de nature très variée³⁴, avec une référence de qualité originale : le caractère local de la production et la bonne réputation du producteur. près des acheteurs ; or la relation acheteurs / vendeur est devenue complexe, du fait de l'altération fréquente de la réputation des légumes. Aussi, les producteurs vendeurs doivent-ils adopter des stratégies de marketing. Une partie du public s'est peu à peu construite un système de

³² Cf. article de A. Fleury et H. Moisan in *Cahiers Agriculture*, 1995.

³³ Il y a là une dimension marketing particulière ; une 'agricultrice vendeuse à la ferme enjoignait de temps à temps à son fils d'aller cueillir quelques salades au champ ; comment mieux faire valoir la fraîcheur. C'est d'ailleurs ce qu'a imaginé un producteur des environs de Montréal : on va cueillir avec l'acheteur

³⁴ Cf. le *marché à la ferme* de la ferme de Viltain, sur le plateau de Saclay.

référence, auquel elle s'attend que le producteur vendeur adhère. Ce système privilégie souvent une *agriculture de réconfort*³⁵ c'est-à-dire qui se conforme aux représentations citadines. On peut ainsi noter quelques caractéristiques :

- l'importance de la présence durable du producteur, qui fait référence à l'ancienneté et à l'expérience ;
- la référence à un système de culture connu (l'agriculture biologique inspire actuellement confiance) ;
- la référence à un lieu réputé de production (label d'indication géographique).

Ainsi voit-on un exploitant appliquer de telles règles : ses stands de vente au marché ou à la ferme se réfèrent au passé (*les jardins d'antan*) ; il affiche le label *produit de l'agriculture biologique*, et souligne que, produisant dans le Roussillon, ses légumes proviennent d'une région réputée peu polluée, au climat hivernal et printanier plus favorable à la production maraîchère.

La production-vente est un système de pluriactivité qui associe deux expertises différentes (produire et vendre) et impose de ce fait beaucoup de travail, dans un monde où la relation au travail a beaucoup évolué. Aussi constate-t-on :

- La délocalisation de la production au sein de l'entreprise elle-même par l'aménagement d'un second pôle spécialisé dans la production. Cela peut aller jusqu'à des accords entre exploitations : une exploitation de production vente maraîchère de Palaiseau qui a dû abandonner la production, a maintenu la vente, en s'approvisionnant chez un producteur de la zone étudiée ; de même un producteur de Villebon est fournisseur du *marché à la ferme* de Viltain.
- L'abandon de la production, avec recentrage de l'entreprise sur l'activité commerciale avec développement de l'achat au MIN de Rungis. Des maraîchers sont ainsi devenus commerçants en légumes et revendeurs sur marché.

La vente directe représente un stade d'évolution marketing plus avancé et une forme spécifique de diversification ; les producteurs apprennent peu à peu à concevoir un point de vente attrayant (présentation, clôture végétale, etc.), à tenir compte des horaires citadins. Certains se constituent une *marque commerciale* (cf. supra *les jardins d'antan* à Saulx-les-Chartreux), mais peu se réfèrent explicitement à une réputation. Profitable pour les entreprises elles-mêmes, cette démarche va dans le sens d'une réduction de l'activité maraîchère visible dans la région.

3.1.2. Les exploitations orientées vers les grands marchés

Elles sont dans la voie dominante en agriculture, qui a été l'accroissement du volume de production et la spécialisation. Elle est parfois moins visible en périurbain, car ces producteurs ont plus aisément recours à la délocalisation³⁶. Par grand marché on entend ici le marché régional ou national ou au delà ; le MIN de Rungis est une des grandes plates-formes européennes, les opérateurs céréaliers disposent de lieux de stockage et travaillent à l'échelle nationale, les maraîchers commercialisent près de grandes et moyennes surfaces.

³⁵ Conception introduite par A. Fleury. C'est la politique actuelle des grands distributeurs : Carrefour cherche ainsi à se créer un créneau dans le produit biologique ; sa publicité assimile en vrac la saveur, la qualité hygiénique, le respect de l'environnement, le maintien du paysage, à l'agriculture biologique, considérée à la fois comme enracinée dans l'expérience paysanne ancienne et comme une des panacées du monde moderne ...

³⁶ Elle est présente sur le plateau de Nozay ; mais beaucoup de producteurs franciliens ont gagné le pays de Bière, l'Orléanais et la Sologne.

Les exploitations spécialisées en production de frais

Quelques exploitations ont choisi cette voie en se maintenant sur les grands marchés (notamment grandes surfaces et MIN de Rungis. Cela suppose d'emprunter la voie, familière à l'agriculture, de l'accroissement du volume de production et de la spécialisation :

- Tel maraîcher producteur de mesclun le vend principalement à des restaurants et à des grandes surfaces françaises ou étrangères. Il adopte une politique commerciale originale, en cherchant à faire venir ses acheteurs sur le lieu même de production, pour qu'ils partagent des références pertinentes de production³⁷.
- D'autres sont présents sur un marché de demi gros : un horticulteur de Saulx-les-Chartreux produit ainsi des fleurs coupées (une dizaine d'espèces) vendues à des fleuristes de la région, sans transformation³⁸.

On peut noter que, hormis le marché à la ferme de Viltain, les grands points de vente ne se réfèrent pas au contexte de production, sauf mention du label *bio*³⁹.

Ces exploitations (fleurs, légumes) utilisent massivement, mais pas exclusivement, des milieux artificiels (tunnels plastiques et serre verre) et se différencient les formes spatiales agricoles de la commune. Leur appareil de production reste relativement souple, et pourrait être adapté à d'autres produits de même système de culture. Elles n'ont aucun recours à la vente directe. Enfin, la production de pépinière relève d'une exploitation de grande dimension, qui vend pour l'essentiel dans la région, mais avec une certaine variété de clientèle (vente directe vers des personnes ou des collectivités, vente à des intermédiaires).

Les exploitations céréalières

Elles appartiennent à deux grands types qui diffèrent par leur histoire.

Les premières ont le profil de grande culture depuis longtemps

On les trouve soit sur les plateaux (le Déluge à Marcoussis, Nozay, Villejust), soit dans la plaine de Beauvert (Marcoussis). Ces exploitations sont quelquefois en continuité depuis plusieurs siècles : elles sont déjà notées sur les cartes anciennes et ont marqué la région par leur constant appel à la *modernité*. Elles héritent peut-être d'anciennes fermes seigneuriales, ce qui rendrait compte de leur position près de châteaux⁴⁰.

Les nouvelles exploitations céréalières

Elles sont nées de l'évolution du maraîchage ; certaines d'entre elles ont repris des terres maraîchères au fur et à mesure que des maraîchers cessaient leur activité et laissaient leurs terres. Tant que la surface n'est pas suffisante pour assurer le revenu, le maraîchage subsiste, comme on le voit sur des exploitations de 100 ha ou moins ; ce maintien de marchés représente aussi une sécurité stratégique, compte tenu de la tendance de la PAC. En même temps les céréales en surface limitée permettent de mieux gérer la conduite technique par rapport aux risques phytosanitaires.

³⁷ Cette exploitation doit être présentée à la télévision régionale.

³⁸ La transformation des fleurs (bouquets, fleurs séchées, etc.) fait partie de l'ajout artisanal de valeur à la production de fleurs coupées.

³⁹ Noté dans les hypermarchés, les ventes de plantes (la Ville-du-Bois, Courtaboeuf)

⁴⁰ Une partie des châteaux du 19^{ème} sont en fait construits sur l'emplacement d'anciens couvents ou châteaux (situation visible au château Saint Antoine à Marcoussis, puisque les restes du vieux château féodal sont en place).

Ces exploitations produisent essentiellement du blé, du maïs, de l'orge et du colza, avec un système de culture classique ; le pois est généralement exclu à cause des dégâts des pigeons. Elles adhèrent à la Coopérative *la Francilienne* de Limours où elles livrent leur production et s'approvisionnent en intrants, et participent du conseil technique céréalier professionnel. Elles bénéficient des aides de la PAC⁴¹ et, grâce à cet outil, ont connu une expansion en surface qui a limité l'occurrence des friches de plaines. C'est évidemment un changement considérable de physionomie, même si elles représentent une alternative efficace à la déprise maraîchère.

L'activité de pépinière

Le développement de la filière de la pépinière est relativement récent, très ancré sur l'expansion de l'habitat pavillonnaire. Cette activité est représentée de différentes manières :

- La production proprement dite est représentée par une grande exploitation économiquement forte. Cette activité a connu un développement récent, lié au développement pavillonnaire ; la vente directe n'est qu'une partie limitée de son chiffre d'affaire.
- La présence d'arbres stockés sur pied ; à Saulx-les-Chartreux se trouve une pépinière du département des Hauts-de-Seine, établie il y a une dizaine d'années. Il semble qu'elle n'ait pas d'autonomie économique.

Curieusement, cette activité, incontestablement agricole, n'est pas toujours considérée comme telle, peut-être à cause de l'important bâti de la mise en marché⁴².

3.1.3. L'agriculture sociale⁴³

Ce sont des formes originales qui participent de l'occupation spatiale agricole, mais trouvent leur finalité dans le secteur socio-économique de l'insertion (Centre d'Aide au Travail, « Jardins de Cocagne »). Leur présence est le résultat d'un projet, ou au moins d'un accord municipal. Ils ne posent pas en soi de problème aux agriculteurs (excepté l'un d'eux qui parle d'une *concurrence déloyale* des *Jardins de Cocagne*), sauf à Marcoussis une irritation du fait des dérogations au POS qui leur ont été accordées en matière de construction. Les agriculteurs n'imaginent pas engager cette main d'œuvre.

Les systèmes non professionnels d'activités sociales sont importants dans la lutte contre l'exclusion sociale et la réinsertion professionnelle par la pratique de l'agriculture et la valeur éducatrice du jardinage ou du petit élevage qui rendent *ce qu'on leur donne*. Selon la FNPL, *la plante agit comme élément structurant pour les personnes en difficulté ; elle est un élément objectif qui renvoie immédiatement et sans concession à la qualité du travail. Elle donne un sens et de la valeur au travail et aux efforts fournis*.

Le CAT, Centre d'Aide au Travail, « La vie en herbe »

Ce centre a pour but d'insérer des handicapés par une activité professionnelle encadrée, et suffisamment concrète, grâce au contact avec le vivant. Son activité est la production et la préparation de plantes médicinales (thym, menthe) ; il se réfère à l'agriculture biologique comme système de culture. Ces choix répondent :

- A la volonté de multiplier les emplois grâce une production exigeante en main d'œuvre peu qualifiée .
- A la recherche d'un créneau commercial.

Le CAT propose aussi des travaux d'entretien de jardin chez des particuliers et assure la vente en gros dans la boutique de Marcoussis ; ces activités assurent aux handicapés un contact avec la population.

Le CAT emploie 65 travailleurs, dont à peu près 30 vivent à Marcoussis. Il est intéressant de souligner ses deux sources de revenu :

- Son activité agricole : production vendue sous sa marque *La vie en herbe*, services aux particuliers.

⁴¹ Ces aides ont mauvaise presse ; on néglige trop qu'elles sont un outil de pilotage de l'agriculture, qu'elles ont des effets positifs très forts, en particulier le maintien des exploitations, et que c'est davantage le défaut de *tableau de bord* qui est en cause.

⁴² Rappelons le débat de l'installation d'ALLAVOINE à Saclay ; la construction de bâti dans les champs n'était pas du tout envisagée dans le projet de paysage, mais pas été exigée par l'entreprise.

⁴³ Cf. rapport d'étapes de Marcoussis, nov. 2002.

- Les subventions du ministère du Travail et de la Direction des Affaires Sociales (les frais de fonctionnement et d'équipement). On le reprendra plus tard ; ce terme de subvention paraît formellement inadapté, car il conviendrait, en termes économiques, de considérer que ce centre est rémunéré pour sa *production d'insertion sociale*. Cette activité est durable, puisque le CAT est avant tout un établissement médico-social.

On peut noter que le rapport à Marcoussis est réel. L'intérêt de la commune était initialement très modeste ; mais s'est accru à la fois du fait de la dimension emploi et valeur sociale de cette activité, et parce que cette production s'inscrit aussi dans l'identité locale. Même si des agriculteurs contestent la présence sur le marché de cette agriculture subventionnée et les dérogations dont elle peut bénéficier, ils reconnaissent aisément la nécessité sociale de l'institution et également cette forme de permanence agricole.

les "Potagers de Marcoussis"

L'implantation s'est fait avec la volonté de la municipalité de renouer avec son patrimoine maraîcher et de pratiquer une politique en faveur de l'insertion au travail. Cette expérience de solidarité, véritable expérience d'agriculture urbaine, utilise des formes originales de distribution (système d'abonnement près de particuliers et de commerces). Le centre de Marcoussis fait partie du "**Réseau Cocagne**"; il existe depuis 2 ans. Il compte aujourd'hui environ 8 ha et emploie 20 personnes en insertion professionnelle ; on y trouve notamment 1000 m² de serres déjà construites et 3000 m² de nouvelles serres en construction (serres tunnels).

L'exploitation ne dispose d'aucune aide spécifique en ce qui concerne son activité agricole. Le financement social est assuré par l'Etat (ministère des affaires sociales, la DDASS) et des associations. Les "Potagers" mettent en avant le principe de solidarité, qui motive leurs adhérents ; le système de culture relève de l'agriculture raisonnée. Le revenu des légumes, bien qu'important, est plafonné à 30 % du budget annuel : les "Potagers de Marcoussis" restent avant tout un chantier d'insertion économique.

La situation est considérée précaire, parce qu'il dépend d'une convention annuelle renouvelable ; aussi des voies de développement sont-elles recherchées : une entreprise d'insertion de compostage est envisagée, activités pédagogiques (un jardin pédagogique existe), écomusée maraîcher. Dans cet esprit, ce centre est le seul producteur sensible à la dimension intercommunale, qui apparaît un environnement porteur de stabilité ; il est intéressé à un label de solidarité intercommunale.

Les apprentis orphelins d'Auteuil

Cette institution ancienne s'est spécialisée dans la formation professionnelle initiale de jeunes dépourvus de famille. Elle dispose de plusieurs sites de formation, celui de Marcoussis, installé dans le château Saint Antoine, visant le secteur économique de l'horticulture florale. L'activité de vente de fleurs est un complément de revenu, mais aussi un facteur de relation avec la population locale, principale acheteuse.

Cette activité est très stable, durable et n'envisage pas de développement prochain.

3.1.4. Des formes d'occupation en marge, mais à valeur diagnostique nouvelle

La zone agricole de Saulx-les-Chartreux accueille d'autres formes d'agriculture. Si elles ne sont pas importantes en surface et inscrites dans un registre très différent, chacune s'identifie à un mode de production agricole, sans être inséré, du moins en première analyse, dans la logique marchande de l'agriculture professionnelle.

Quelques formes productives

Elles ont évoquées, mais n'ont pas été rencontrées à la fois du fait de la discrétion de leur présence dans l'espace, et également faute d'identification précise (apiculture, élevage caprin, voire même élevage ovin). L'intérêt territorial de tels produits vient de ce que, en général, ils sont appréciés sur les marchés de producteurs, portant l'image de produits fermiers. Il existe probablement d'autres ressources de cette nature (on a déjà cité ces maraîchers qui ajoutent la volaille à leur assortiment, et glissent vers l'état de produit fermier).

Et d'autres non productives

Elles sont beaucoup plus variées, car émanant d'acteurs très divers. Elles ne sont notées qu'en raison de leur valeur de préfiguration de voies d'évolution possible de l'agriculture, en rapport avec le développement d'une véritable économie. Elles introduisent aussi une certaine diversité dans l'espace agricole.

Le cheval est bien présent sous forme de centres équestres ou de chevaux d'amateurs (à noter la présence de chevaux de l'*Association des Pompiers de l'Essonne* dans une prairie *ad hoc* à Saulx-les-Chartreux. La seule activité reproductrice (haras de Villebon), vient de disparaître du fait de difficulté de cohabitation (distance du manège aux écuries⁴⁴, difficultés d'agrandissement *in situ*).

On a également noté la présence de jardins potagers privés, qui semblent fonctionner hors association. Par contre les jardins familiaux sont bien présents, moins sous la forme d'ensemble récents que d'implantations spontanées.

3.2. Les résultats du RGA 2000

Le service statistique de la DRIAF a cumulé sur plusieurs communes les résultats du RGA 2000, afin d'éviter le défaut d'information qu'impose le respect du secret statistique. Les premières données sont établies sur deux zones :

- 1 Champlan, Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Villebon-sur-Yvette ;
- 2 en adjoignant à ces communes Ballainvilliers, La Ville-du-bois, Villejust.

3.2.1. L'utilisation de l'espace agricole

	Zone 1 (Champlan, Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Villebon-sur-Yvette)		Zone 2 (zone 1 + Ballainvilliers, La Ville-du-bois, Villejust)	
Céréales	1022	62.8 %	1291	62.5 %
Cultures industrielles ¹	143	8.9 %	210	11.1 %
Légumineuses en sec ²	36		50	
Légumes frais et pommes de terres ³	216	12.0 %	272	13.2 %

⁴⁴ C'est aussi un élément pittoresque qui s'efface.

Cultures pérennes (arbres fruitiers)	2		5	
Pépinière	25		25	
Jachères (PAC à 80 %)	132	8.1 %	155	7.5 %
Friche agricole ⁴	16		16	
Total cultivé ⁵	1628 ha_		2063 ha	

Notes du tableau :

1 colza et 15 ha de plantes médicinales

2 pois protéagineux, conduit en grande culture pour aliments du bétail.

3 dans les statistiques figurent aussi bien les pommes de terre de consommation que d'usage industriel ; ici, les surfaces considérées par exploitation permettent de considérer localement cette culture comme légume.

4 c'est à dire encore juridiquement partie de l'exploitation ; les friches appartenant à des propriétaires non agricoles n'en relèvent pas.

5 on n'a pas reproduit les résultats concernant de nombreuses autres cultures, à l'importance surfacique marginale.

On observe tout d'abord que l'extension de l'étude de la zone 1 à la zone 2 ne modifie pas les tendances observées en 1 : on peut donc considérer une unité générale. On note également la forte présence de cultures conduites selon le système de culture dit de *grande culture*⁴⁵ (céréales, cultures industrielles et légumineuses en sec, jachère *aidée*) : plus de 80 % du total. Mais les productions maraîchères occupent néanmoins une place notable : plus de 12 %, et la pépinière est bien présente.

3.2.2. Les systèmes agricoles de production

Le RGA relève 62 exploitations agricoles, et définit des grands types d'orientation technico-économique (OTEX).

	Zone 1				Zone 2			
	Nb d'expl. l.	UTA totales	Expl. Avec SAU	SAU totale	Nb d'expl.	UTA totales	Expl. Avec SAU	SAU totale
Céréales et oléo-protéagineux	13	15	13	1169	16	20	16	1459
Cultures générales	9	10	9	93	16	24	16	220
Maraîchage	27	64	27	212	28	66	28	220
Fleurs et Horticulture	1	5	1	2	2	15	2	4
Fruits	1	7	1	24	2	10	2	27
Ovins caprins	2	6	1	2	2	6	1	2
polyculture	5	9	5	90	7	13	7	94
Autres combinaisons	4	1	0	0	4	1	0	0

⁴⁵ Le terme de grande culture recouvre deux réalités distinctes : un système de culture (c'est à dire une manière de cultiver) très mécanisé et un ensemble d'espèces annuelles habituellement conduites selon ce système et destinées à un marché intermédiaire (traitement industriel ou grande distribution, les grandes cultures (céréales, colza, pomme de terre, betterave sucrière, légume de plein champ, etc.). La distinction est plus claire en anglais : *arable farming* désigne le système de culture, et *industrial crops* les espèces cultivées destinées à l'industrie.

cult./élevage								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Les exploitations céréales et protéagineux

Elles sont spécialisées en grandes cultures, céréales et colza ; elles sont d'une taille moyenne de 90 ha, avec peu de main d'œuvre (1.2 par exploitation). Il n'y en a que 2 en zone 1 et 3 en zone 2 à révéler des surfaces en légume frais, au demeurant modérées (en moyenne 3 à 4 ha par exploitation). On note pour 9 d'entr'elles des jachères aidées, pour 10 ha en moyenne. Elles correspondent clairement aux exploitations céréalières du premier type, de longue date engagées dans cette orientation.

Les exploitations maraîchères

Elles sont le fait de trois sous-types distingués dans le RGA, mais en fait proches, car tous trois comportent des légumes frais, souvent des pommes de terre, considérées alors comme légume, et des légumes sous serre ; c'est surtout la surface en céréales qui les distingue :

- le maraîchage. Ces exploitations contrastent fortement avec les précédentes : 8 ha et 2.4 UTA par exploitation. Toutes ont évidemment des légumes (5 ha), presque toutes des pommes de terres et une sur deux des légumes sous abri. Quand elles ont des céréales (un tiers), elles en ont peu.
- Les exploitations en *polyculture*, plus grandes. En zone 1, elles cultivent en moyenne 14 ha, mais peu de main d'œuvre (1.8 UTA) ; elles ont des légumes frais (3 ha), et deux des légumes sous abri et deux des arbres. 3 sur 5 ont des céréales, avec alors presque 20 ha chacune). Passer à la zone 2 n'ajoute que deux exploitations de peu de surface, mais avec des surfaces sous abri ; c'est donc une polyculture d'agriculteur spécialisé. On peut donc penser qu'il existe deux sous types : le maraîcher qui a aussi des céréales ; le producteur spécialisé au système de culture très intensif (abri) où il cultive des fleurs et/ ou des légumes.
- Les exploitations de *cultures générales*, avec peu de main d'œuvre (1 UTA par exploitation), une surface faible (10 ha). Presque toutes ont des légumes frais et des pommes de terres ; si elles ont des céréales elles en ont plus que les maraîchers purs.

Les deux dernières correspondent probablement au second type d'exploitation céréalière où le revenu provient largement du maraîchage ; les céréales permettent d'utiliser des terres à faible coût. Elles sont d'ailleurs souvent exploitées en achetant des services à l'*entreprise*.

Les autres exploitations spécialisées

Les vergers sont relativement rares, puisque l'on ne relève que 5 ha, en contraste avec la relative abondance des friches de fruitiers. Les pépinières ont également une présence limitée, avec 25 ha.

Les exploitations d'élevage

Elles sont rares, puisque on ne cite que deux exploitations qui élèvent des chèvres sans SAU (soit grâce à du pâturage précaire, soit à du fourrage acheté). 4 autres exploitations associent élevage et culture, sans SAU ; en fait ce sont d'autres petits élevages, tels les ruchers⁴⁶.

⁴⁶ Il faut se rappeler que la définition du RGA est très large : 5 chèvres ou 5 brebis suffisent à définir une exploitation.

3.3. Synthèse sur l'agriculture

3.3.1. Le maintien de l'agri-diversité

L'agri-diversité se maintient mais avec de grands changements. Or c'est un facteur important de relation public / agriculture.

Les deux systèmes fondamentaux de la région

Ils sont toujours bien présents :

- Le maraîchage, sous deux formes distinctes la vente directe et le grand marché ; si l'agriculteur dispose de trop de surface par rapport à sa capacité de travail ou son marché, il cultive (ou fait cultiver) l'excédent en céréales.
- La céréaliculture, en extension relative, avec de plus en plus un seul fonctionnement, mais deux logiques d'évolution.

La physionomie des plateaux est encore marquée par un changement remontant aux années 60, quand le maraîchage de grand marché a commencé d'émigrer. Il l'a d'abord fait localement, probablement sous la conjugaison des effets défavorables de l'urbanisation et de la structure foncière. La structure parcellaire de grande culture s'impose visuellement et techniquement, même avec une utilisation maraîchère. Une succession légumes / céréales est aisée, avec son effet synergique sur les deux familles de productions.

Par contre la physionomie des vallées évolue. Les agriculteurs qui implantent des céréales cherchent, avec leurs moyens limités à rectifier le parcellaire. S'ils ne le peuvent, ils ne reprennent pas les parcelles, qui courent alors le risque de l'abandon. Cette substitution détermine la stabilité apparemment plus grande des céréales. Par ailleurs, l'alternance légumes / céréales fait partie de l'agriculture raisonnée en permettant de mieux gérer la lutte contre les parasites telluriques (hébergés dans le sol).

Les systèmes animaux

Des systèmes ont disparu (il n'y a plus trace d'élevage bovin), mais d'autres, encore marginaux, émergent en élevage :

- Les caprins ; bien qu'ils n'aient pas été enquêtés, on peut penser que c'est une innovation, dont l'intérêt est la forte valeur ajoutée potentielle ;
- L'élevage équin⁴⁷ qui, s'il est mal reconnu dans le RGA, est bien présent.

De petits élevages subsistent, voire reviennent : quelques ovins ou caprins, quelques juments poulinières, quelques ruches. Des agriculteurs ont signalé être sollicités pour l'accueil de chevaux de particuliers.

Les systèmes végétaux

Il y a sans doute un certain appauvrissement, concernant surtout les vergers, qui ont quasiment disparu. L'émergence d'une politique publique en 2000 (le CTE arboriculture) est beaucoup trop tardive pour la région⁴⁸. Cependant, du point de vue du paysage, ce mouvement s'accompagne d'un intérêt croissant pour l'arbre fruitier dans les systèmes non professionnels.

⁴⁷ Il a en effet été souvent utilisé pour acquérir un droit de construire dans l'espace agricole.

⁴⁸ Comme elle l'est pour la région de Chambourcy, où l'essentiel des vergers est maintenant substitué par le maïs.

Il y a cependant une diversité nouvelle :

- Chez les professionnels ; la pépinière, qui s'est bien développée ces dernières décennies, les plantes médicinales.
- Par ailleurs, les formes non professionnelles à finalité récréative sont visibles : des prairies, souvent peu gérées, destinées au cheval de loisir et des jardins familiaux de loisir
- L'agriculture visant l'insertion sociale.

3.3.2. le lien au territoire

Il s'atténue par rapport aux productions elles-mêmes

On a vu (et approfondi dans les deux rapports communaux) la dissociation qui s'est opérée chez les maraîchers entre l'activité commerciale, qui reste régionale (mais peu locale) et la production qui s'éloigne (délocalisation de la production, ou achat aux halles de Rungis). Un agriculteur de Marcoussis est très clair : il est devenu céréalier, mais conserve deux marchés à titre de précaution d'avenir.

Cependant, les maraîchers de marché forain, en se réclamant de leur état de producteurs vendeurs suggèrent que la référence au local conserve de l'importance. Une vente à la ferme de Palaiseau s'approvisionne chez un agriculteur de Marcoussis, le *Marché à la ferme* de Viltain chez un autre de Villebon-sur-Yvette. Cela illustre un premier point : les échelles de référence ont changé. Il ne faudra donc peut-être pas insister sur la vente locale par les producteurs locaux, mais renforcer l'image des *VMH* sur les marchés forains parisiens : du point de vue des produits, le local c'est l'agglomération. Les exploitations spécialisées les plus innovantes sont celles qui rompent leur lien avec le territoire.

Les céréaliers sont bien présents, mais n'inscrivent pas leur production dans le local ; de plus, dans la logique de leur système, ils vont chercher des terres éventuellement loin de leur siège d'exploitation (10 ou 20 km, voire davantage).

Mais subsiste par les conséquences de la présence de l'agriculture sur le territoire

La conséquence immédiate est claire : si l'on veut raccrocher l'agriculture à son territoire, ce ne sera pas, du moins à court terme, par le produit. Il faut donc que ce soit par les propriétés générales de l'espace :

- Au premier plan, sa valeur paysagère est l'approche la plus partagée. De ce fait, le paysage devient objet d'aménagement ; on passe ainsi du paysage donné (observation d'un espace organisé à d'autres fins) au paysage construit et dans sa réalité matérielle (réaménagement de l'espace) et dans sa réalité culturelle (l'interprétation des images) ;
- la valeur environnementale au sens large ;
- la valeur culturelle : ce n'est pas à la ville d'imposer ses propres leçons à l'agriculture, mais à l'agriculture de prendre en main sa propre communication.

La question centrale d'aménagement est devenue : comment améliorer le cadre de vie, avec l'agriculture comme outil. Pas à pas, on s'approche de la nécessité de reconnaître la valeur économique de la production agricole de territoire.

3.3.3. Le problème spécifique du maraîchage de vente directe

Lorsque la génération actuelle des producteurs vendeurs s'est installée, ceux-ci n'ont guère investi dans de nouveaux équipements et n'ont pas cherché à modifier leurs méthodes de production, ni à agrandir leurs exploitations, ni à s'implanter sur le marché de gros ou à multiplier les points de vente. La reprise d'exploitations mal adaptées n'est pas séduisante pour des jeunes d'aujourd'hui.

En fait, beaucoup disent qu'ils ont rapidement pris conscience que leur métier n'avait pas d'avenir sur place. Ils citent volontiers l'exemple de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne), qui, dès sa création à l'initiative du maire dans les années 70, a institué un système de garanties, ce qui fait pratiquement défaut dans les VMH :

- propriété par les maraîchers ;
- aménagement foncier (en particulier, l'eau) ;
- sécurité physique de la production : c'est une zone délimitée et clôturée ;
- stabilité du POS, qui, dans la partie maraîchère, est totalement stable depuis cette époque.

De plus ils ont montré leur dynamisme en s'étendant sur des zones céréalières, c'est à dire l'inverse du processus en cours dans les VMH, et manifestent un fort taux de reprise. Cette zone ayant été créée, les maraîchers ont acheté une terre dont le statut agricole était ainsi durablement avéré ; plusieurs émigraient de zones mises en urbanisation (Créteil, Pontault-Combault) ; l'éventuelle rente foncière a pu faciliter leur ré-implantation.

Les petites exploitations de production vente ne sont guère impliquées non plus dans les réseaux professionnels, sauf éventuellement pour l'approvisionnement en produits phytosanitaires et en engrais ; elles ne bénéficient donc d'aucun appui technique. Elles n'ont pas recherché davantage d'actions communes, au-delà d'une entraide occasionnelle ; il n'y a pas vraiment d'organisation commune ni au plan technique, ni au plan économique. Aussi, la conséquence logique est-elle maintenant le défaut de relève : on a peu vu de succession assurée quand la question se pose. De plus, plusieurs agriculteurs pensent quitter l'agriculture avant terme ; au moins un autre a dit sa situation financière très précaire⁴⁹. Ce manque de relève pour l'installation *in situ* constitue un obstacle fondamental au maintien durable de l'activité agricole maraîchère ; il n'y a donc pas de solution dans la démographie agricole actuelle. Aussi deux voies sont ouvertes :

- La continuation de la céréaliculture ;
- Une politique attractive de recrutement, qui, pour l'instant, manque complètement de références.

3.3.4. La question des exploitations céréalières

Ces exploitations se caractérisent de manière contradictoire : alors que ces exploitations voient la durabilité remise en cause par l'évolution de la PAC, elles sont les seules à pouvoir maintenir les espaces ouverts. Dans la mesure où les aides à la production seront réduites, le recours des agriculteurs céréaliers est :

- soit l'agrandissement en surface avec maintien du système céréalier intégral,
- soit l'association des céréales à d'autres productions ; c'est essentiellement le maraîchage qui est impliqué, conséquence liée à l'histoire des exploitations et une démarche d'assurance.
- Soit le passage à la pluriactivité (revenu de la multifonctionnalité des équipements, revenu d'activité extérieure).

⁴⁹ Ses marchés sont en site relativement populaire, à pouvoir d'achat limité.

3.3.5. Le secteur émergent de l'agriculture sociale

Pour le moment, elle n'est représentée que dans la commune de Marcoussis ; elle est envisagée à Nozay. Cependant les idées générales, et en particulier celles portées par leurs responsables, renvoient à l'idée qu'il s'agit d'une véritable mission de service public. Il y a beaucoup de références en effet sur la valeur de rééducation de l'acte agricole (responsabilité vis-à-vis d'êtres vivants, réactivité des plantes ou des animaux aux soins prodigués, etc.). C'est la définition que se donnent beaucoup d'organisations de jardinage⁵⁰.

Les agriculteurs professionnels ne sont pas hostiles à cette agriculture, du point de vue de la concurrence, du moment que les marchés restent clairement séparés ; mais ils ne comprendraient pas une politique distincte dans la gestion du territoire ouvert communal selon le type d'agriculture. Il y a donc une réflexion approfondie sur la distinction à faire entre :

- Favoriser l'occupation de l'espace par de nouveaux systèmes agricoles, gage de durabilité d'un paysage agricole ;
- Accorder des droits discriminants en terme de construction technique.

3.4. Conclusion

Ainsi l'agriculture est bien présente et vivante, avec maintien d'une réelle agri-diversité. Il y a eu à la fois le maintien de l'occupation des surfaces dédiées et le renouvellement des formes, grâce aux agricultures non professionnelles. Mais malgré tout, après l'effacement de l'arboriculture pourrait venir celui du maraîchage.

Cela n'empêche pas :

- Des difficultés à terme, puisque la tendance européenne va vers la régression des aides associée, pour être plus exact à l'accroissement de leur conditionnalité.
- L'atténuation des liens au territoire, sachant que le lien à la société locale est effacé depuis longtemps.

L'insistance des filières agro-alimentaires sur la traçabilité est également une ombre sur l'avenir. Si cette exigence est un vrai progrès social, elle laisse d'une part une large place à l'imaginaire, et d'autre part, elle fait s'interroger sur le maintien durable de toute agriculture en ceinture verte à proximité de réseaux viaires.

⁵⁰ Déjà, les jardins familiaux de l'abbé Lemire visaient aussi l'amélioration morale de l'homme...

4. Les espaces de nature

L'identification des espaces ouverts a porté sur les espaces agricoles. Cependant, l'intérêt urbain se porte souvent sur les espaces ouverts en général, espaces ruraux qui incluent d'autres formations végétales. Elles relèvent d'une organisation ancienne soit maintenue soit transformée, et ont pu connaître une période d'abandon suivie de reprise. La variété des sites dans le territoire est considérable, bien que ressortissant du nord au sud de la succession spatiale de grands types géomorphologiques : coteau nord boisé de l'Yvette à Champlan, surmonté de la butte Chaumont, plaine maraîchère de Saulx-les-Chartreux et de Villebon, butte du rocher de Saulx occupée par un massif boisé, vallée du Rouillon (vallon de Lunézy), plateau céréalier de Nozay-Villejust, coteau sud boisé du plateau, recouvert par un massif boisé, vallée maraîchère de Marcoussis, prolongée par la plaine céréalière de Beauvert, coteau boisé sud de Marcoussis et enfin, plateau du Déluge.

4.1. Inventaire qualitatif et typologie des espaces de *nature*

Parmi les zones de nature, on distingue les espaces gérés de ceux où les dynamiques spontanées s'exercent du fait de l'abandon (friches agricoles, berges et zones humides...). Chacun de ces espaces, qu'il soit privé ou public, se distingue par sa biodiversité (faune et flore), son impact paysager et son rôle social.

4.1.1. *Les friches agricoles*

A travers toute la zone se trouvent des parcelles cultivées ou des vergers à l'abandon. Elles sont principalement localisées sur les rebords de plateau et dans les vallées, souvent en lisière de forêt ; d'autres résultent de contraintes d'enclavement (à Champlan, par exemple). Beaucoup de ces friches semblent relativement récentes : l'absence de végétation ligneuse suggère en effet qu'elles ont souvent moins de 10 ans. Leur présence est en relation avec les transformations contemporaines de l'agriculture.

Les unes sont dans l'espace cultivé lui-même, les autres à sa marge ; dans ce dernier cas, elles ont un rôle clé dans le paysage dans la mesure où elles constituent une sorte de transition entre les espaces cultivés et les espaces boisés. Certaines ont été classées en espaces naturels sensibles (ENS) du fait de leur importance écologique ou paysagère :

- Comme lieu de développement de la biodiversité : par exemple, les vieux arbres servent d'habitat à des espèces en régression (chouettes hulotte et chevêche, pics, chauve-souris, etc.).
- Comme valeur patrimoniale ou comme éléments marquants du paysage, témoins de l'histoire agricole de la région.

On peut y ajouter les jardins familiaux à l'abandon, reconnaissables principalement à la forme des parcelles (allongées et étroites), à la présence persistante d'arbres fruitiers et de quelques plantes ornementales, d'un cabanon en bois. Nombre d'entre eux sont visibles le long de la route bordant la face nord du rocher de Saulx.

4.1.2. *Les espaces boisés*

Outre des bois isolés, il y a quatre grandes entités boisées : la coulée verte départementale s'étendant d'ouest en est sur les communes de Villebon-sur-Yvette, Villejust et Saulx-les-Chartreux ; la couronne verte de l'est du plateau de Nozay, s'étendant entre la Ville-du-Bois et Marcoussis ; les coteaux boisés de Marcoussis, celui du sud, traversé par la Francilienne.

Les bois des coteaux ont deux origines principales : soit ils sont en gestion forestière de longue date, soit ils procèdent d'anciens vergers, et notamment de châtaigneraies⁵¹ plantées au 18^{ème} siècles et abandonnées au 20^{ème} (elles ont alors connu un recépage spontané qui aboutit aux des taillis de châtaigniers actuels). Ils accueillent souvent des écosystèmes intéressants et la grande majorité d'entre eux est classée en ND aux POS, et inclus dans la politique d'espaces naturels sensibles (ENS) du département.

Dans les parties les plus urbanisées de la vallée de l'Yvette, les bois de coteau sont bien gérés pour l'accueil du public. Par contre, de nouvelles initiatives sont prévues plus au sud, pour reconquérir ceux des petites vallées (le vallon de Lunézy, notamment, fait l'objet de projets municipaux). Par contre, il reste à reprendre les coteaux de la vallée de Marcoussis. Dans le même esprit, mais avec davantage d'investissements, Champlan a créé le parc de la Butte Chaumont sur d'anciennes carrières à usage de décharge et des taillis. Dans les années 1980, 40 000 arbres ont été plantés. Cette démarche prévaut aussi à Nozay pour une friche de carrière de Nozay où le CAUE est chargé d'élaborer un projet d'aménagement.

La gestion forestière est visible dans la Forêt du Rocher de Saulx, propriété départementale gérée par l'Office National des Forêts (ONF) comme forêt d'accueil. L'accès normal se fait à partir de l'est et est de bonne qualité (parc de stationnement notamment) ; l'accès à partir de la plaine de Saulx a été amélioré récemment, mais celui par l'ouest reste difficile.

Les bois privés sont souvent peu entretenus par leurs propriétaires, parce qu'ils ont perdu leur signification antérieure. Ils semblent qu'ils connaissent souvent des statuts fonciers complexes (division entre héritiers) qui obèrent leur gestion. Beaucoup ont été dédiés à la construction d'habitations (versant nord du vallon de Lunézy, par exemple).

4.1.3. Les parcs

Le territoire présente aussi de nombreux parcs de châteaux sensu lato, caractérisés par leur dessin et leur végétation spécifique, notamment arborée (espèces importées telles que les cèdres, les acacias, les pins parasols, etc.). Ces parcs privés ont pour la plupart une valeur historique ; ainsi le collège d'Ile-de-France, appartenant aujourd'hui à la Congrégation des Lazaristes, occupe une gentilhommière du 15^{ème} siècle dont le parc, actuellement de 26 hectares en couvrait à l'époque plus de 400.

Certains sont devenus publics et sont entretenus et aménagés par les municipalités comme à Champlan ou Marcoussis (parc des Célestins, etc.). D'autres sont dédiés à des usages sociaux spécifiques qui en maintiennent l'aspect de parc, malgré une certaine densification : maisons de retraites, centres de loisir, centres sportifs, lieux d'éducation, etc.. Mais aussi, des parcs privés, peu utilisés, ne sont que partiellement entretenus, comme le parc du château du Chêne Rond à Marcoussis ou celui de l'entrée nord ouest de cette commune (par la N 446).

4.1.4. Les berges et zones humides

Trois rivières (l'Yvette, le Rouillon et la Salmouille) et plusieurs rus, dont certains sont temporaires ; de tels espaces présentent de l'attrait, grâce à leur biodiversité potentiellement importante et à leur valeur paysagère. La plupart des rives et les lits mineurs sont aménagés ; il reste encore la Salmouille en amont de Marcoussis qui est encore dominée par l'abandon.

⁵¹ On peut encore voir une telle châtaigneraie revivifiée à la Troche, au bord du plateau de Saclay, au-dessus d'Orsay, près du domaine Thomson.

Deux syndicats ont en charge la gestion des zones humides de notre champ d'étude. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) gère les bassins versants de l'Yvette et du Rouillon, et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) est chargé de la vallée de la Salmouille. Les zones humides ainsi constituées présentent une richesse écologique (roselières et faune associée) qui fait l'objet de réflexions plus ou moins avancées de la part de ces syndicats.

4.2. Fonctionnalités des espaces non agricoles et politiques locales

Les élus sont conscients de longue date de la nécessité d'actions intercommunales, du fait de la cohérence écologique du territoire. La volonté de préserver l'identité rurale est d'abord passée par celle des espaces non agricoles du territoire, pour lesquels le modèle dominant de gestion est l'aménagement multifonctionnel.

4.2.1. *La gestion de l'eau*

Le plan d'eau situé sur le territoire de la commune de Saulx-les-Chartreux est un exemple intéressant de d'aménagement. Il vise d'abord à réduire l'impact des crues automnales de l'Yvette en aval de la commune ; aussi, le SIAHVY est en charge de la gestion hydraulique du bassin de rétention. Mais le Syndicat Intercommunal (Saulx-les-Chartreux, Champlan et Villebon-sur-Yvette) du Plan d'Eau, SIPE, est chargé des activités sur cet espace récréatif, attrayant en raison de la présence de l'eau, des îles et des prairies, de la zone ornithologique. Il est devenu un lieu très fréquenté par les habitants de la vallée. Par ailleurs, il est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I pour son intérêt écologique. Des aménagements du même type ont été réalisés par le SIVOA sur la Salmouille (étang du Gué et Grand Etang).

Des rus sont en voie de restauration, comme par exemple dans la plaine de Saulx et de Villebon ; mais ils ne sont pas toujours bien visibles.

4.2.2. *Les itinéraires de circulation douce*

Ils sont bien développés en matière de cheminements au travers des bois et le long des rivières, surtout au nord (le long de l'Yvette, et en partie sur les autres. Par contre, l'usage partagé des chemins ruraux est encore peu développé, leur état permettant mal l'accès.

4.2.3. *Les espaces boisés*

L'objectif général est leur aménagement récréatif, avec d'une part des aires de jeux, des chemins forestiers et des bancs, et d'autre part un accès commode (pays de stationnement notamment).

Par contre, certaines associations jugent que le point de vue écologique n'est pas suffisamment pris en compte ; c'est surtout mentionné dans les zones humides, surtout en cas de conflit d'usage. Cependant, il n'y a pas de sites réellement importants en dehors de ceux de la forêt de Saulx ; c'est donc surtout le maintien d'écosystèmes pédagogiques qui est recherchée, dont les aménagements de plan d'eau donnent de bons exemples.

4.2.4. La protection environnementale physique

Les boisements peuvent aussi circonvenir des sites de nuisances : c'est le rôle de fait du parc de la Butte Chaumont et des talus paysagers de Marcoussis vis-à-vis de l'autoroute A10, et des bois du coteau sud de Marcoussis où passe la Francilienne. Ils jouent de ce fait un rôle important de protection phonique et de fonds paysager.

On n'a peu d'information sur le rôle de protection vis-à-vis des polluants atmosphériques, alors qu'on a vu que la DDASS met en garde contre les risques encourus par les cultures maraîchères, mais uniquement en terme de distance. Tout au plus peut-on suggérer que des plantations arborées plus denses le long de la N 10 pourraient avoir un effet protecteur.

4.2.5. Les rapports de voisinage des espaces de nature

Du point de vue des agriculteurs, ils sont à l'origine de nuisances pour l'agriculture, du fait des ravages par la faune sauvage (lapins notamment). C'est souligné dans la plupart des communes, mais surtout au voisinage des coteaux. Les grands réseaux viaires (autoroutes et grandes voies, voies ferrées) sont beaucoup moins attentifs à l'entretien des protections physiques qui étaient de règle. Les pigeons sont aussi des prédateurs redoutés, ainsi que les corvidés du voisinage.

Par contre, le voisinage des zones boisées bien contrôlées est évidemment apprécié des habitants, à condition que la gestion sécuritaire soit assurée.

5. Quelques points de vue de la société locale

L'analyse a été organisée principalement autour de la perception de l'espace agricole par les divers acteurs, l'agriculture restant au centre de ce débat, puisque la question reste de savoir le rôle de l'agriculture dans le débat sur l'intercommunalité. Quand on visite les communes, on est frappé de leurs efforts d'aménagement : beaucoup sont agréables à parcourir. Ainsi, la diversité des formes multiples de patrimoine de Champlan, associant le plus petit⁵², les parcs et un bâti en restauration ; les promenades de l'Yvette, la forêt de Saulx, etc.. Mais dans les champs et dans certains parcs, la friche se montre...

Dans une telle étude, trois groupes d'acteurs sont à rencontrer (les élus locaux, les associations (qui véhiculent des courants d'opinion) et des activités qui reconnaissent directement une valeur à l'espace. Mais l'enquête s'est limitée aux premier et troisième groupes car ces enquêtes ont été réalisées en été par deux stagiaires chargés de ce travail.

5.1. rencontres d'élus municipaux

A partir des entretiens, une synthèse a été établie, sachant qu'il y a pour l'essentiel convergences d'opinions.

5.1.1. Perception de leur originalité par les communes

Elles considèrent toutes leur espace ouvert comme un territoire précieux qu'il leur faut maintenir au sein de la ceinture verte d'Ile-de-France, avec néanmoins des différences de point de vue quant à la spécificité de leur espace agricole par rapport aux espaces de naturels. Elles sont sensibles à la présence de l'eau et à la juxtaposition plateau / vallée, qui confère au territoire des vues étendues, d'autant plus que le plateau entre Nozay et Villejust (1000 ha) est un des plus élevés d'Ile-de-France.

Elles veulent également mettre en valeur à la fois leur forme urbaine (Nozay s'enorgueillit ainsi d'être encore totalement entourée de champs) et la présence d'espaces de nature, telles que ceux des petites rivières, du vallon de Lunézy et des formations boisées. Il est intéressant de noter que plusieurs communes justifient des extensions urbaines récentes ou en projet prochain par la qualité médiocre des terrains qui les reçoivent (en pente ou en friche).

5.1.2. La population citadine

Même s'il subsiste une population ancienne, faite à la fois de *vieux habitants* et d'agriculteurs issus *du cru*, la grande majorité est établie récemment (depuis moins de 25 ans) et a choisi de quitter les zones plus denses de l'agglomération parisienne pour ce cadre de vie plus rural ; aussi, elle est sensible à la question étudiée dans ce rapport et est susceptible d'accepter de dépenser pour son cadre de vie. Corollairement, beaucoup de personnes travaillent dans des zones d'activité, surtout au sud de Paris ; des aménagements récents de telles zones ont d'ailleurs été présentés comme destinés à relocaliser l'emploi.

⁵² Et même, exposés sur le mur d'un ancien hangar, derrière un portail, on peut voir conservés des éléments d'attelage animal.

De nos jours, la population est plus stable, et commence d'être vieillissante (problème d'équilibre entre actifs et inactifs). Il n'a pas été fait état de projets nouveaux d'installation de centres commerciaux ou d'activité. La perspective urbaine change de registre : plusieurs communes sont sensibles à la nécessité d'améliorer leur centre ville, notamment d'y sauvegarder les commerces de détail comme facteurs d'urbanité ; cela renvoie d'ailleurs à leur position vis-à-vis des marchés de détail.

En général, la population est principalement d'un niveau socio-économique aisé, bien qu'il existe néanmoins des processus de paupérisation (centre-ville de Champlan, par exemple). D'ailleurs, dans l'ensemble, il semble y avoir un déficit de logements sociaux. On peut noter que la population des gens du voyage fait hésiter les autorités locales :

- ceux qui sont sédentarisés sont considérés comme habitants, bien qu'ils se tiennent à l'écart, dans des lieux d'abandon ; par contre, les tentatives de sédentarisation sont mal acceptées, car principalement localisées dans les espaces agricoles.
- Le stationnement temporaire est mal vécu ; il y a peu d'aires d'accueil, aménagement décrit par certaines communes comme *n'étant pas à l'ordre du jour*.

5.1.3. La perception de l'environnement

des appréhensions quant à la qualité de l'environnement

Les grandes infrastructures d'intérêt régional sont mal vécues, tant par la population en matière de bruits (l'insoluble problème du survol des avions au nord-est de la zone) et de pollutions atmosphériques que par les institutions sanitaires. La DDASS est en effet très réservée quant à la localisation de cultures maraîchères à proximité (moins de 200 mètres) des voies de grande circulation (RN 20, autoroutes).

Les équipements spécifiques de l'environnement urbain

Les équipements de traitement des déchets urbains sont diversement vécus, entre leur nécessité et les risques environnementaux. Ainsi, l'incinérateur de Massy a fait l'objet, il y a quelques années, d'une alerte à la dioxine qui a entraîné l'interdiction de vente des légumes et déclenché des controverses et des angoisses infondées qui se sont étendues jusqu'au plateau de Saclay. De plus, les résultats des mesures publiées par l'observatoire *Airparif* montrent que, un peu plus loin de la région considérée, le sud-ouest de l'agglomération est fortement exposé aux pollutions parisiennes

Une station d'épuration de haute qualité environnementale est en projet à Villebon ; elle devrait être *0 défaut*, et pourrait accueillir des activités pédagogiques. La mise à disposition d'eau pour le maraîchage n'a pas été citée, mais pourrait être envisageable.

5.1.4. Les pouvoirs locaux et l'agriculture

Evidemment, l'agriculture est mal représentée dans les conseils municipaux ; elle n'est pas totalement absente dans certaines communes ; pour les agriculteurs, qu'un des leurs fasse partie du conseil est une mesure de l'intérêt de la commune à leur égard.

Les idées émises sur l'agriculture

Les enquêtes ne suggèrent pas des attentes très précises, mais néanmoins certaines évolutions seraient bien accueillies. On a ainsi relevé :

- ❑ L'idée de gîtes, au sens ordinaire de gîte rural ou pour des accueils saisonniers (étudiants, travailleurs temporaires, cf. l'exemple traité ci-après de certaines activités), suggérée par l'existence de bâtiments pourvus de nombreuses dépendances ; cela permettrait de valoriser la proximité des réseaux viaires (gare TGV de Massy, aéroport d'Orly).
- ❑ L'activité pédagogique, en remarquant que les actions actuelles prennent surtout appui à l'extérieur des communes (visites à la ferme de Viltain, sur le plateau de Saclay) ; ainsi, à Saulx-les-Chartreux existe-t-il un projet de jardin pédagogique pour les enfants de la commune, qui bénéficierait de la participation d'agriculteurs retraités. Une école pratique déjà une petite production potagère.

Mais le premier réflexe renvoie aux produits maraîchers :

- ❑ Si les maraîchers proches de la retraite ne veulent pas investir dans du matériel moderne, une génération montante porteuse d'innovations arrive, malgré toute confiance dans la continuation des marchés ; on évoque un marché des producteurs des communes pour faire pièce à la concurrence des marchés voisins, en particulier de Palaiseau.
- ❑ Des élus ont également suggéré de créer une marque spécifique pour les produits frais, ou du moins de mettre en valeur la tradition locale (fraise, petit pois, etc.).

La création d'itinéraires de randonnées à travers les villages en concertation avec les agriculteurs est considérée d'un très bon œil par les municipalités ; d'ailleurs, la réalisation d'un circuit de visite d'exploitations agricoles durables et contemporaines a été prévu lors des journées du patrimoine. Les agriculteurs sont hésitants, comme dans l'exemple déjà lointain de *l'Arpajonais* (cf. supra).

Enfin, des variantes à l'activité agricole professionnelle sont envisagées en cas de nécessité :

- ❑ Développement de jardins familiaux ; ils ont été très actifs dans certaines communes, notamment pendant la guerre. La commune de Nozay compte ainsi deux parcelles accueillant 150 jardins familiaux équipés et bordés de haies.
- ❑ Encouragement à des projets d'insertion, comme à Nozay (centre équestre établi dans un bois où travailleraient des handicapés).
- ❑ L'alternative d'espaces verts largement accessibles, solution de coût probablement peu différent à celui de l'agriculture.

Cette dernière remarque est d'ailleurs intéressante en soi, car elle révèle la progression de l'idée de *payer pour l'agriculture*, alors que l'idée plus habituelle est que la production d'espace ouvert par l'agriculture est *gratuite*.

5.1.5. Un point central de la politique communale : la protection des terres agricoles

Le foncier agricole fait toujours l'objet d'une politique communale active. Cette motivation vient quelquefois de la présence même de l'agriculture, comme à Saulx-les-Chartreux ; mais plus souvent de l'importance des terres abandonnées, souvent squattées de différentes manières qui préoccupent la mairie.

Dans plusieurs communes, le POS a défini deux catégories de zones NC : la plus vaste est inconstructible même aux agriculteurs qui ne peuvent construire que sur la plus petite, voisine

du bâti. Mais certains agriculteurs regrettent l'absence de concertation, surtout quand d'autres projets communaux agricoles (l'agriculture sociale à Marcoussis) ne les ont pas vraiment respectés. On peut interpréter cela comme l'émergence de fait d'un projet de paysage rural, qui accepte bien le bâti ancien, mais mal la construction agricole moderne.

Les terres agricoles sont toujours assurées par une convention SAFER ; en cas de mise en vente de terrains agricoles, la SAFER utilise son droit de préemption sur les parcelles pour éviter qu'elles fassent l'objet d'usages non souhaités (entreprises, habitat précaire), en l'absence d'acquéreur agricole, les rétrocède à la commune. Cela peut poser problème à cette dernière pour les petites parcelles qui n'intéressent pas les agriculteurs, surtout céréaliers ; en ce cas, la commune aimerait faire partager par les agriculteurs la politique de maintien de l'agriculture

A défaut, d'autres usages sont envisagés comme les jardins familiaux (mais il n'y a pas partout de demande) ou le boisement.

5.1.6. Conscience des problèmes de fonctionnement de l'agriculture

Les élus ont conscience des difficultés que rencontre l'activité agricole.

Le drainage du plateau central est devenu peu efficace du fait d'implantations viaires sans précaution ; une route nouvelle est d'ailleurs en construction, entre la RD 35 et la RD 59. Des actions sont le fait du SIVOA ou d'initiatives communales : entretien des fossés et des écoulements vers les émissaires, travaux de protection des terres inondables, etc..

La sécurité des productions est bien comprise comme un problème majeur des agriculteurs. Aussi, certaines mairies ont recherché à y contribuer, surtout par des actions d'informations en direction du public promeneur (signallement dans les chemins). Mais les agriculteurs jugent souvent ces mesures insuffisantes.

Les terrains agricoles des communes sont souvent très morcelés, mais les communes se sentent désarmées face à cette question ; les quelques tentatives passées de réorganisation foncière classiques (remembrement) ont en effet connu l'échec. Les mairies le ressentent d'autant plus qu'elles voient apparaître des friches au sein même des espaces agricoles, ou qu'elles hésitent à davantage intervenir dans le rachat de petites parcelles.

Enfin, la circulation, généralement considérée comme difficile par les agriculteurs, a fait l'objet de quelques actions de facilitation : tolérances de circulation de tracteurs à contre sens (*sens interdit sauf aux véhicules agricoles* à Champlan, Marcoussis ou Saulx-les-Chartreux). Mais certaines routes sont devenues vraiment difficiles ; à Saulx-les-Chartreux, la circulation intense sur la petite route de Montlhéry est en partie responsable des friches nombreuses au sud de cette route.

5.2. Les exploitants de l'espace

5.2.1. Les activités économiques

les centres équestres

Les réponses de quatre centres équestres ont été claires ; la présence d'un espace ouvert est pour eux intéressante, voire nécessaire, à deux titres :

- ❑ De façon générale, celui la qualité d'espace : le cheval est une activité de plein air, même si l'on se limite au manège.
- ❑ Plus spécifiquement pour les activités ouvertes aux enfants (poney club), la présence d'un espace ouvert, accessible et sûr est une infrastructure indispensable (c'est aussi la position d'un tel centre du plateau de Saclay).

On a noté à Marcoussis la présence d'une activité spécialisée de vente de produits équestres à proximité d'un centre équestre ; cela illustre le rôle structurant d'une activité économique, en l'occurrence le centre équestre, jouant le rôle d'infrastructure pour d'autres activités corrélées. C'est le rôle que l'on proposera de mieux reconnaître pour l'agriculture.

Les activités hôtelières

L'hôtel saint Georges a redit son intérêt pour un cadre champêtre jusqu'à la plantation de peupliers (tombés par la tempête de 99 et remplacés par des jeunes bouleaux) en direction de Longjumeau, pour faire disparaître les tours d'habitation du paysage. Ceci démontre que le paysage a, dans ce contexte, un rôle fort d'infrastructure et que l'hôtel, spécialisé dans le séminaire d'entreprise, n'a pas hésité à investir pour l'entretenir⁵³.

Rencontré rapidement, un hôtelier Campanile, au bord de champs de laitue, n'a reconnu que l'intérêt du calme (troublé par des avions d'Orly), tout en considérant que sa clientèle de passage ne s'intéressait pas au cadre champêtre lui-même.

5.2.2. La valorisation par l'habitat

Aucune enquête antérieure ne semble avoir été faite, et n'a été engagée dans le cadre de ce travail ; il reste donc seulement l'avis général recueilli près d'élus. Selon eux, l'attractivité de ces espaces ruraux a été déterminante pour favoriser l'urbanisation et que les habitants actuels sont généralement favorables au maintien de l'activité agricole.

Quelques observations sommaires montrent cependant la fréquentation réelle par les habitants :

- ❑ du secteur aménagé de l'Yvette, de Saulx-les-Chartreux à Villebon-sur-Yvette.
- ❑ de la forêt de Saulx (à partir du haut, mais aussi des entrées dégagées récemment à partir de la plaine de Saulx).

Par contre, d'après des randonneurs expérimentés de la région, il ne semble pas que l'itinéraire cité ci-dessus soit réellement fréquenté.

Il serait particulier intéressant de mieux connaître la position des habitants voisins des sites naturels (la forêt de Saulx, la descente vers la vallée de Rouillon et de la Salmouille) et des cœurs de ville à l'habitat maraîcher.

5.3. Synthèse et conclusion

C'est de fait l'espace naturel qui a fait l'objet de plus d'attentions (rivières et rus, bois et forêts), l'enjeu en étant la fréquentation par le public, qui se décline davantage en terme d'ouverture et d'aménagement. L'espace agricole est certes considéré comme un espace privé

⁵³ Un hôtel Holidays Inn a ce même type de référence sur le plateau de Saclay.

d'activité économique, mais surtout comme un espace d'avenir incertain où les communes doivent réellement intervenir.

En terme d'activité économique, la situation est plus diverse et l'état d'esprit moins avancé. Si l'on a repéré la réalité d'un appel à l'espace pour quelques activités, il n'est pas avéré que cela ait une valeur générale, bien qu'on puisse être assuré par ce qui se passe à l'extérieur que l'on va dans le *sens de l'histoire*. On pourrait citer des exemples nombreux ; mais deux suffiront :

- Le PNR du Vexin français, qui est sollicité par des états majors d'entreprises pour y installer leurs sièges.
- Le projet de paysage de Saclay, où l'agriculture offre le cadre paysager des institutions universitaires.

Cette question est entièrement à poser tant en principe qu'en forme. En effet, les élus sont conscients qu'une agriculture économiquement autonome est nécessaire, mais ne voient pas encore clairement par quels processus, au-delà de la stricte valeur économique des produits, pourrait être trouvée une valorisation accrue.

Cette production de territoire reste mal identifiée ; pourtant, la chaîne *définition d'un système producteur* → *organisation conséquente de son implantation sur l'espace* → *reconnaissance comme paysage* commence à être acceptée. Pour ce faire, une réponse est en route : rendre un cadre rural à l'agriculture. Il doit être clair pour tous que l'avenir de l'agriculture périurbaine en tant qu'activité économique autonome, distincte de l'agriculture rurale, en dépend.

6. Quels scénarios d'évolution et quelles politiques ?

Intégrer l'agriculture au projet de ville : cette phrase résume le projet général des communes. Mais ce projet est à la fois très vaste et encore mal défini. Les communes ont eu manifestement une politique de conservation des parcs et de la nature proche et accessible, mais l'espace de l'agriculture est parsemé de friches...

6.1. Un scénario 0 de non intervention

Que se passe-t-il si il n'y a aucune intervention publique ? Cela signifie ;

- Soit que l'agriculture est considérée comme capable de tenir seule, comme activité économique rentable, et donc de continuer de gérer la quasi-totalité de l'espace qu'elle occupe, comme les céréaliers ont su le faire en reconstituant un parcellaire adéquat à leur système de culture.
- Soit que l'évolution de l'agriculture n'intéresse pas les pouvoirs locaux, même au risque de voir s'étendre la friche.

L'évolution *naturelle* des marchés a déjà entraîné la régression du maraîchage, qui achève de disparaître au moment où l'intérêt communal s'éveille. Ne pas intervenir signifie confier l'agriculture locale aux grands mécanismes économiques et à la PAC, à l'époque où sa politique financière est discutée. C'est une évolution qui implique, dans le contexte international de baisse des prix :

- L'agrandissement des exploitations et donc la concurrence pour la terre déjà rare : un maraîcher a rappelé qu'il n'a pas pu réaliser son rêve de devenir céréalier, faute d'avoir la possibilité de s'agrandir assez rapidement du fait que le marché de la terre en Ile-de-France est particulièrement peu fluide.
- L'enfrichement des terres les moins fertiles, processus actif en de nombreux endroits (le long de la Salmouille, en amont de Marcoussis, dans le bas de Champlan, etc.).

Il s'ajoute d'autres difficultés, notamment la difficulté de l'accès aux champs, altérée par la trop forte fréquentation automobile des petites routes (cf. celle qui joint Villebon à la Ville du Bois à travers Saulx-les-Chartreux, par exemple) et l'incertitude environnementale en terme de traçabilité. Les chemins ruraux constituent des raccourcis tentants, seulement protégés par des panneaux d'interdictions formelles (souvent vieux, sauf à Saulx) et surtout leur mauvais état, précaution utile, mais qui les rend par ailleurs peu propices aux circulations douces.

6.2. Un scénario 1 d'intervention minimale : rendre l'initiative aux agriculteurs et ouvrir l'espace aux citoyens

L'idée générale de ce scénario est de répondre de manière indépendante aux attentes des deux groupes sociaux impliqués, les agriculteurs dont l'attention va d'abord à l'exercice de leur métier, et le public qui souhaite rendre réalisable son désir de bénéficier des aménités de la *campagne*. Il faut donc :

- Maintenir les conditions d'une agriculture autonome et redonner aux agriculteurs la conviction que, dorénavant, leur place est pleinement reconnue, à la fois comme acteurs économiques agricoles ordinaires comme si ils étaient en zone plus rurale (marché agricole),

et comme contractants potentiels de projets locaux (marché du territoire). C'est la condition pour contrer l'évolution naturelle de l'abandon progressif : la friche est l'indicateur clé de la discordance entre gestion agricole et gestion urbaine. Il faut combler le déficit d'organisation et d'aménagement de la zone agricole.

□ Ouvrir l'espace aux circulations douces et aux activités récréatives, en satisfaisant les articulations paysagères (passage de l'urbain au rural et pratiques d'articulation des espaces (lieux de stationnement, sécurité, etc.).

6.2.1. Les actions en faveur de l'agriculture

Quels systèmes favoriser ? un réflexe premier, de type patrimonial, consisterait à soutenir le maraîchage de production-vente, le plus proche de la ville et à valeur identitaire. Mais on a vu que la stratégie des agriculteurs (soit arrêt de l'exploitation, soit délocalisation de la production) était un obstacle peu surmontable à court terme. Il s'agit donc aussi de soutenir la céréaliculture, la seule capable d'occuper ou réoccuper de grandes surfaces.

La commune de Vernouillet a rejoint les sites créateurs en Ile-de-France (le district de Saclay, la ville de Périgny-sur-Yerres, nouveau haut-lieu du maraîchage) par ses initiatives sur la négociation d'une charte agricole et la mission de reconquête de l'espace confiée à l'agriculture avec des soutiens publics *ad hoc*.

L'instrument : la charte territoriale agricole

Elle annonce l'intention d'un rapprochement entre les populations citadines et agricoles, utilisatrices concurrentes de l'espace. C'est pourquoi elle utilise comme termes fondateurs :

- L'organisation de l'accès du public à l'espace (réseaux de circulation) ;
- La sécurisation de l'agriculture

Il en existe maintenant plusieurs en Ile-de-France.

L'action foncière

Elle est déjà engagée par les communes signataires d'une convention avec la SAFER. Mais il est nécessaire de décider un plan d'action sur le parcellaire et d'engager les propriétaires eux-mêmes à lutter contre l'enfrichement, en leur montrant que cela ne signifie pas plus une aliénation durable de la constructibilité que de laisser en friche. Il faut rechercher et soutenir les modes de conventionnement d'occupation des sols (cf. actions engagées à Vernouillet) ; l'infaisabilité du remembrement de propriété est patente dans ces espaces périurbains.

La Zone Agricole Protégée (ZAP) peut être un instrument de maîtrise foncière ; mais son usage est mal connu (cf. infra).

La protection des cultures contre les usages illicites.

C'est un motif important de découragement des agriculteurs, car il ajoute au dommage proprement dit l'expression de l'indifférence de la société. Cette protection est complexe, à organiser ; elle relève de la surveillance et de la correction.

Nombre de territoires commencent à voir le retour des gardes champêtres, jugés plus sympathiques lorsqu'ils circulent à cheval. La plus grande clarté dans la séparation des espaces, le ménagement d'espaces tampon ou de transition (jardins familiaux, cf. supra l'exemple du château de Villebon), etc. La clôture, dont les agriculteurs n'ont pas l'habitude (hormis les régions d'élevage), doit probablement être généralisée ; rappelons la

multifonctionnalité de la haie basse d'aubépine, infranchissable et pittoresque, utilisée dans la zone maraîchère de Périgny-sur-Yerres.

Le retour à la maîtrise de l'eau

Cette maîtrise a deux aspects ; le drainage et l'irrigation nécessaires à l'agriculture spécialisée. Puisque la majorité des sols draine difficilement, le drainage a été établi depuis longtemps ; mais les émissaires ne sont guère entretenus, les réseaux ont été coupés et l'écoulement des vastes zones imperméabilisées est mal assuré. Le syndicat intercommunal a entrepris un programme d'action, ainsi que les communes qui reprennent l'entretien des fossés⁵⁴.

Les moyens d'irrigation disponibles sont coûteux, bien que les maraîchers disposent presque tous de compteurs d'eau. Aussi, les maraîchers font-ils appels à des ressources en eau aléatoires et de qualité variable (recyclage de l'eau des collecteurs, forages, pompage dans des trous d'eau ou dans les rus s'ils en sont riverains). Une organisation collective est nécessaire (elle a souvent existé, mais elle a aujourd'hui disparu). A ce titre, la station d'épuration en projet à Villebon pourrait peut-être mettre à disposition de l'agriculture d'importantes quantités d'eau qui permettrait de repenser l'irrigation ; les inquiétudes qu'elle fait naître relativement aux débits de crue pourrait être ainsi atténuées.

La circulation des engins agricoles

Ce thème est récurrent pour les agriculteurs qui ont besoin des liens aisés entre les corps de ferme, les champs (y compris ceux relevant d'autres espaces du fait de l'agrandissement) et les lieux de commercialisation (silos à grain, marchés). Or, :

- le réseau des chemins ruraux est mal entretenu (l'argument a été mentionné que cela gêne davantage les circulations parasites que l'agriculture) ;
- les routes locales sont d'usage difficile (la route que relie Villebon à la Ville-de-Bois, au sud de Saulx-les-Chartreux est à ce titre caractéristique car citée directement comme facteur d'enfrichement.

Ces différentes actions impliquent deux axes politiques : des aménagements spécifiques et, du moins en attendant, la compensation des surcoûts engendrés. Lors de la négociation entre la Chambre d'Agriculture et la DRAF pour préparer la mesure ruraine (indemnité compensatrice de handicap), ces surcoûts ont été estimés à environ 40 €/ha*an, à plus de 200 €/ha*an en céréaliculture, et environ 600 €/ha*an en arboriculture. Les agriculteurs pourront ainsi reprendre l'initiative ; leur agriculture évoluera, comme a su le faire celle de Saclay, avec des céréaliers purs et des céréaliers diversifiés. Un agriculteur de Marcoussis a déjà en tête qu'il pourrait s'inspirer de l'exploitation Viltain à Saclay.

6.2.2. Les actions envers le public

Les itinéraires de randonnée

Leur public existe déjà, car la randonnée est une activité croissante ; le plateau de Saclay est ainsi bien équipé. Les conceptions classiques s'appuient sur :

- l'organisation géomorphologique locale (le système plateau / coteau / vallée) qui détermine les points de vue ;

⁵⁴ Aux élus qui rappellent que l'entretien des fossés est à la charge des agriculteurs, ceux-ci répondent qu'ils ne sont pas responsables des arrivées d'eau liées au contexte urbain.

- la multiplicité des modes d'occupation du sol, à l'origine de paysages variés ;
- la richesse et l'originalité du patrimoine économique (agriculture, carrières) et social (les bâtis citadins).

Longtemps l'agriculture n'en a pas fait partie, mais elle entre à son tour dans ce registre dont il existe des initiatives : le *circuit agricole et maraîcher* décrit par B. Blanc, l'itinéraire thématique *Potagers et Vergers de Marcoussis* (éd. Frank, cf. annexe), la découverte des vergers abandonnés de Saulx-les-Chartreux⁵⁵. Un des premiers mis au point vient de sortir dans la région de Bréval, à l'ouest des Yvelines⁵⁶.

Les points focaux : points de vue et bâti rural

Les sites potentiels sont nombreux : *a priori*, ce sont les points hauts offrant des perspectives étendues. On peut citer, entre autres, le point de vue qu'offre la D 118 en quittant Villejust ou la descente de Champlan près de l'église, sur la plaine agricole de Saulx-les-Chartreux, les vues sur le vallon de Lunézy, plus naturaliste, les vues sur la plaine de Beauvert à partir de la N 446, etc..

D'autres actions sont à envisager comme le signalement de l'agriculture dans les médias (ainsi, l'agriculture a commencé d'être mentionnée dans les bulletins municipaux⁵⁷). La démarche du parc de la Deûle, à Lille est intéressante : près de 2000 ha d'espace rural au sud-ouest de Lille ont été réaménagés en zone de loisir avec un large accès du public, mais on a respecté les exploitations agricoles existantes⁵⁸.

L'aménagement de l'espace peut impliquer une signalétique particulière, qui renvoie clairement à l'agriculture (cf. panneaux de Saulx-les-Chartreux) et diffusion d'une information actualisée en temps réel pour comprendre la vie de l'agriculture.

6.3. un scénario 2 de projet : le Parc Régional Agricole et Maraîcher du Hurepoix.

Il va beaucoup plus loin en considérant l'ensemble de la zone comme territoire de projet. La base même est l'affirmation de l'identité locale et de la qualité du territoire, et la diffusion des images de sa réputation. Un mot clé est la multifonctionnalité de l'espace agricole, concept difficile à mettre en œuvre, sans doute du fait de la représentation sociale figée de l'agriculture (comme seule productrice de denrées agricoles).

Le maraîchage social est un exemple intéressant de multifonctionnalité de l'acte de production ; il manque encore beaucoup l'implication positive, et non de fait, de l'agriculture dans la gestion de l'espace. Ainsi, un responsable d'agriculture sociale a regretté la faible implication de l'agriculture dans la réflexion paysagère des élèves de l'ENSP en 2001 ; dans son diplôme rédigé en 1994, un autre étudiant de l'ENSP n'imaginait pas le maraîchage compatible avec son projet ; il fallait donc l'effacer...

⁵⁵ une approche patrimoniale des vergers abandonnés est en cours à Saulx-les-Chartreux.

⁵⁶ *Paysages agricoles autour du Radon*, itinéraire de découverte de l'agriculture adopté par le pays des marches d'Yveline à partir du travail de Lise Détrimont et Marie Fayein en projet d'ingénieur INAPG 2003 (sous direction Valérie Jeannin, CDR 78 et André Fleury INAPG).

⁵⁷ un relevé des articles serait utile, pour illustrer les états d'esprits. **Fait ?**

⁵⁸ D'ailleurs, quelques agriculteurs, qui n'ont pas introduit e changement dans leur système, avouent intégrer à leur réflexion à long terme ce nouvel environnement.

6.3.1. Restaurer l'identité territoriale

Cet objectif reprend naturellement les thèmes du scénario 1, mais insiste davantage sur la présence durable de l'agriculture, et plus particulièrement du maraîchage dans un esprit tiré de l'histoire et du patrimoine local :

- Retrouver l'esprit que les villégiateurs avaient senti en choisissant ce site agricole et naturel pour ses qualités de campagne.
- Se projeter dans l'avenir en terme de développement durable.

Délimiter clairement le territoire

Il est nécessaire que le voyageur venant d'un extérieur urbain ait la sensation de franchir une frontière, de pénétrer dans un autre territoire en rentrant dans les VMH. Cette rupture peut provenir à la fois d'une signalétique (dans l'esprit des Parcs Naturels Régionaux), d'entrées de villes claires et de la perception aisée des espaces (points de vue).

Les thèmes dominants sont dans le bâti

- Les moulins, association traditionnelle de l'eau maraîchère (cf. marais de Bourges) ; s'ils ont marqué la toponymie, ils ne sont plus perceptibles en tant que patrimoine technologique ;
- Les châteaux, qui sont presque tous visibles (quelquefois loin dans les parcs), qui mériteraient un signalement particulier ;
- Le bâti rural, dans sa diversité de systèmes ;
- L'organisation spatiale des anciens villages.

Et dans l'espace ouvert

Agricole ou naturel, il a besoin d'être bien ouvert au public : aménagement des chemins, mais aussi avec une place au stationnement des voitures, qui restent l'outil préféré d'accès (cf. l'aménagement de l'Yvette, entre Saulx-les-Chartreux et Champlan). La création d'un réseau de points de vue est nécessaire.

La politique de maintien ou d'accroissement de la biodiversité implique de maintenir la diversité des habitats. Les VMH sont dans une situation favorable, puisque, du fait de la diversité des milieux, des formes agricoles variées et du vert urbain. Les plans d'action pourraient être d'une part l'amélioration des points noirs, d'autre part l'articulation des espaces.

Les composantes de la nature

Une partie du réseau hydraulique est peu lisible, en particulier les rus ; même si les aménagements ne vont pas toujours jusqu'à l'utilisation décorative de cette eau courante, comme cela est réalisé dans le parc municipal de Champlan ou d'autres propriétés anciennes, l'ouverture est à accroître, surtout quand cela peut améliorer la situation des champs du point de vue de l'excès d'eau. Le projet sur le vallon de Lunézy est à l'étude ; la Salmouille en amont de Marcoussis mériterait plus d'égards.

En matière de friche, le choix est à faire entre la reconquête agricole et l'accélération de l'évolution vers une nature fréquentable, c'est à dire ouverte, ce qui implique une véritable gestion des peuplements spontanés.

Les articulations spatiales

Elles concernent la vision des verts agricoles et forestiers comme un tout ; cet assemblage est le fait à la fois de parcours mixtes, que permet la rapidité des changements d'un côté à l'autre

des vallées et des plateaux, et le maintien voire l'ouverture de points de vue. Les itinéraires récents de randonnée maintiennent cette diversité.

6.3.2. Développement économique agricole

Les exemples suivants ont été évoqués dans les différentes réunions du comité de pilotage par des élus. Il va de soi que d'autres sont concevables.

Les nouvelles approches sur les marchés des légumes

Deux caractéristiques s'affichent de plus en plus :

- La réputation des lieux de production, notamment sous l'angle de la qualité de l'environnement ; le légume est encore peu qualifié de ce point de vue, parce que les producteurs estiment souvent que leur propre image sur les marchés de détail est suffisante.
- Le passage progressif du légume de production-vente à l'état de produit fermier, où les valeurs de savoir-faire sont mises en évidence. La référence implicite à la proximité, inductrice de fraîcheur, n'est plus suffisante.

La Fédération Nationale des Producteurs de Légumes développe ainsi une campagne en vue de faire mieux reconnaître les signes de qualité de la production maraîchère de les ceintures vertes. Leur service technique est prêt à se déplacer si quelques agriculteurs sont intéressés, en distinguant les maraîchers de grand marché des producteurs vendeurs.

Contrats locaux de fourniture alimentaire

Cala concerne principalement les légumes ; les Potagers de Marcoussis ont ainsi déjà développé une formule éprouvée d'abonnement, qui connaît un certain succès. D'autres pourraient être évoqués comme l'approvisionnement des besoins locaux :

- magasins et rayons de fruits et légumes ;
- restauration locale^{59,60} ;
- restauration scolaire, quand il y a encore une cuisine d'école, comme à Champlan

De plus, il serait utile de mieux connaître l'opinion et la position de la population en matière d'agriculture. Chacun de ces projets a une double face, économique et sociale (création ou renforcement de contact locaux).

Les contrats agriculture / collectivité

Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) avaient été conçus pour développer le *marché du territoire* et l'ouvrir aux agriculteurs. Si le partenaire a d'abord été l'Etat, ce sont maintenant les collectivités locales qui s'engagent (y compris avec l'Union Européenne comme co-partenaire). Leur substitut, le contrat d'agriculture durable, CAD, pourra peut-être prendre le relais.

Dans le Val-de-Marne, quelques municipalités ont de longue date des contrats de fourniture avec des horticulteurs⁶¹.

⁵⁹ Un restaurant de Saulx-les-Chartreux s'est appelé d'ailleurs les quatre saisons et affichait une volonté de préparation de légumes.

⁶⁰ Au Québec, les chefs français ou de formation française des hôtels de tourisme du Saint Laurent ont ainsi monté une attente avec les agriculteurs sur le thème : nous cuisinons vos produits, produisez ce que nous attendons.

⁶¹ L'administration semble contester la légalité de tels contrats, en terme de marchés publics.

Insérer le maraîchage social dans l'agriculture

Pour le moment, ces activités sont disjointes. Or la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes développe une action originale, les Exploitations d'Insertion par l'Economique (ELIE), maintenant associées dans un réseau (RELIE). Ces exploitations ont un double statut : association d'une exploitation professionnelle à une activité d'insertion, dont le responsable dans l'exploitation est nommé par l'Etat comme responsable de l'insertion. Elles ont été développées pour répondre à la fois au besoin social, mais aussi au besoin de main d'œuvre des producteurs.

Les premières évaluations en terme de profit financier et de réussite de l'insertion sont intéressants : 40 % d'échec, 30 % de retour à l'emploi hors secteur agricole, 30 % d'engagement dans l'exploitation à titre de travailleur presque ordinaire (c'est à dire souhait du maintien de la relation hiérarchique créée pendant l'insertion).

6.3.3. L'installation de jeunes dans de nouvelles activités agricoles

Alors que dans le scénario 1, on pense davantage aux logiques actuelles, dans ce scénario, il est logique de placer les actions relatives à l'installation des jeunes.

Favoriser les installations familiales (succession) pour les agriculteurs ayant de jeunes enfants

Les agriculteurs, en particulier les producteurs vendeurs, n'ont pas encouragé leurs enfants à prendre leur suite, par des logiques de non reprise ou de délocalisation, parce que l'avenir leur a paru bouché. La remise en confiance passe donc par la restitution de la visibilité du métier à long terme, et sa modernisation, pour qu'il ne soit plus synonyme de surtravail. C'est l'entreprise de la FNPL pour la relance du légume de la ceinture verte maraîchère, sur le thème général du lien fraîcheur / proximité / responsabilité du producteur.

La cible est plus particulièrement les agriculteurs ayant des enfants jeunes dont la décision n'est pas encore initiée. L'action doit viser à redonner une image locale très positive, notamment de réussite professionnelle.

Favoriser des vocations à l'agriculture

Ces vocations d'installation hors cadre familial peuvent être suscitées chez des jeunes d'origine agricole hors région ou chez de jeunes citadins. Vis-à-vis de ces derniers, la mise en valeur du métier d'agriculteur apparaît comme un investissement à long terme. C'est par exemple ce qu'a imaginé un agriculteur de Sénart : en faisant cultiver des petits carrés de blé en bordure d'un champ qu'il cultive lui-même par des écoliers, il leur montre certes la construction de la plante au pain, mais surtout l'agriculteur au travail.

Ce chantier, particulièrement complexe, surtout du fait de l'investissement initial très lourd, est entrepris par la région et l'ARASEA. L'idée de la *ferme relais* est parfois utilisée, à l'image des ateliers relais qui utilisent des formules de location vente, crédit bail, etc.⁶².

⁶² Cette idée (proposée à la réflexion d'un projet local à Tours par Mme MC Maillet, DDAF 37) a été mise en œuvre à Eguilhes (13) où la commune a restauré des terrasses (avec des aides des échelons supérieurs) plantées en olivier et a ainsi reconstitué une ferme. Le jeune preneur (bail à long terme) s'oriente vers la vente directe, l'assistance technique aux citadins propriétaires de quelques arbres (prestige de *mon huile*), accepte et entretient les chemins de randonnée qui traverse son olivette.

Renouveler les productions agricoles

La transformation de l'agriculture des VMH s'est opérée à l'initiative des agriculteurs, comme des réponses à l'évolution du marché. On perçoit quelques signes :

- La question du cheval est régulièrement posée, dont le développement apparaît durable. Il existe dans deux systèmes : une agriculture de loisir, où le citoyen prend en charge la totalité des soins requis par l'animal, ou un élevage en pension, où le propriétaire du cheval vient chercher son animal régulièrement.
- La réactualisation de productions anciennes ; le nouveau développement des cressonnières de l'Essonne est souvent cité comme une quasi résurrection ; quelques habitants évoquent des productions anciennes réputées comme la fraise ou le petit pois. Il serait impératif alors que de telles productions se distinguent réellement en terme de signes de qualités intrinsèques (la fraise comme autrefois), afin de justifier un prix plus élevé que celui du marché.

6.3.4. Construire un système de rencontre avec l'agriculture

Les quelques idées énoncées n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

Une Maison de l'agriculture pour tous

Conçue comme lieu de rencontre, elle serait à la fois mise à disposition des organisations agricoles (accueil de techniciens, réunions professionnelles), des programmes de rencontre (accueil de scolaires, expositions, relations avec l'écomusée des cultures maraîchères de la Courneuve, etc.), mise en relation maraîchers / commerces locaux⁶³. Elle serait implantée dans une maison maraîchère, sauf le besoin de parc de stationnement. On peut noter que l'agriculture sociale est intéressée par ces aspects (cf. supra §313 L'agriculture sociale).

Action pédagogique renouvelée

Les fermes pédagogiques ont souvent dérivé, soit vers le naturalisme pittoresque, soit vers l'écologisme (discours contestataire de l'agriculture contemporaine) ; la présence agricole y manque beaucoup. Aussi, le véritable métier d'agriculteur y est souvent peu visible. Parmi les initiatives reproductibles, on peut citer :

- La visibilité permanente de quelques techniques comme à la ferme de Viltain (JM Dupré) : la salle de traite, des étables, des matériels spécifiques de grande culture ;
- La pratique initiée à Sénart par un agriculteur, P. Legras : les enfants cultivent leur carré de blé en bordure du champ agricole, en appliquant, dans la mesure du possible, les mêmes techniques au même moment que l'agriculteur, qui est alors dans son champ. La valeur pédagogique réside surtout dans le fait que les enfants voient l'agriculteur au travail.

Marché local de producteur

La production maraîchère s'y prête particulièrement. Ce marché peut prendre la forme d'un marché forain classique où une place serait clairement réservée aux maraîchers locaux, qui pourraient développer le marketing de la proximité (*achetez les légumes d'ici, ou de chez vous*), mais aussi à d'autres producteurs (fleurs et plantes locales, produits d'élevage caprin, miel, par exemple).

⁶³ L'enseigne Intermarché développe un concept publicitaire intéressant, *le rayon légume est le jardin derrière la maison*, qui pourrait servir d'introduction à une concertation avec la production locale. La production locale est présente au marché à la ferme de Viltain (notre production, M. M..., maraîcher à Villebon).

6.3.5. *L'espace rural, infrastructure socio-économique*

La véritable issue des différentes actions viendra du retour à un équilibre territorial, c'est à dire lorsque les activités donneront de la valeur au paysage et à l'environnement restaurés. Cette dimension d'évaluation paraît de grand avenir, mais manque encore énormément de références, hormis les lieux déjà consacrés. Son émergence est à la fois liée à la renaissance de l'esprit de la campagne chez les Français en particulier et les Européens de l'ouest en général, et à la recherche de meilleures ambiances de travail et de résidence.

Les entreprises qui valorisent le voisinage de la campagne relèvent de trois types :

- Des entreprises de récréation telles que les centres d'équitation ;
- Des entreprises qui ont besoin d'une image de marque ; ainsi le boulanger industriel *Poilâne* voulait son usine près d'un champ de blé, et arguait de la qualité de sa farine issue de champs en agriculture raisonnée *comme chez les voisins* ;
- Des entreprises qui attachent de l'importance au calme et au paysage pour leur contexte de travail ; rappelons que les Parcs de Campagne, les Parcs Naturels Régionaux sont de plus en plus sollicités pour l'accueil des états-majors d'entreprises.

Les territoires commencent à en être conscients. Cela se perçoit clairement dans l'évolution de la conception des zones d'activité. Elles ont d'abord mis en avant leur situation vis-à-vis des réseaux viaires, puis leur qualité environnementale. Les plus avancées dans leur réflexion introduisent la dimension paysagère interne et le cadre d'implantation⁶⁴. Il s'agit donc d'aller plus loin dans les propositions d'aménagement. Cette idée est celle qui anime beaucoup de politiques commerciales : comment extraire la totalité de la valeur ajoutée par un investissement... ?

⁶⁴ On peut rappeler cette observation de l'agence d'urbanisme de Lille faite il y a peu d'années. La ville avait cru à son renouveau avec le tunnel sous la Manche ; mais le miracle ne s'est pas produit. Le diagnostic de l'agence d'urbanisme a été formel : Lille a la réputation d'une ville enlaidie par ses friches industrielles. La politique a été, entre autres, la création de véritables parcs agricoles (la Deûle, par exemple) qui englobent notamment des exploitations agricoles de grand marché.

7. Acteurs et Outils d'intervention

Dans le cadre territorial général, dont il a été montré la spécificité, et en vue de la réalisation des scénarios, il existe des moyens d'action, qui commencent d'être affûtés par la pratique. L'inventaire ci-dessous ne cherche pas pour autant l'exhaustivité des outils disponibles, mais ceux qui semblent les plus pertinents ; le document distribué sur le *projet agriurbain*⁶⁵ en fait un inventaire très complet.

7.1. Des actions de zonages spécifiques

Elles sont très variées. La procédure des Espaces Naturels Sensibles, compétence du département, a déjà permis la mise en défens de la forêt de Saulx et de ses abords. Deux autres types de zonages méritent d'être évoqués.

7.1.1. La zone agricole protégée (ZAP)

Ce classement concerne entre autres des zones *dont la préservation présente un intérêt général en raison de leur situation géographique* ; il s'agit clairement d'une légitimité *externe*, puisque elle est établie en fonction de la population citadine. Un certain nombre de conditions sont requises : équilibre économique des exploitations, qualité du paysage, biodiversité. Il s'agit bien d'une décision locale en concertation avec les services de l'Etat. Les expériences sont rares mais l'Ile-de-France en fait partie avec celle en cours de réalisation à Vernouillet (78) et celle en cours d'initiation à Périgny-sur-Yerres (94) en 2003.

L'évocation des conditions connexes de la référence à l'agriculture est nécessaire ; il faudra donc qu'il y ait réellement consensus sur :

- La question du paysage. On doit constater que les références qui se construisent se réfèrent clairement à l'espace agricole *sensu stricto* et au bâti ancien, considéré bien plus pour sa valeur patrimoniale que pour sa pertinence économique. La solution la plus fréquemment adoptée est celle de localiser le bâti agricole moderne non polluant (référence aux systèmes hors-sol animaux) au voisinage du bâti urbain, notamment des zones d'activité, puisque le type de bâtiment est proche.
- Celle de la biodiversité. Elle s'est substituée depuis une dizaine d'année à celle de la nature ; les écosystèmes, par essence évolutifs vers des états climax, doivent être maintenus à leur maximum de biodiversité. Les motifs contemporains les plus fréquents sont : l'arbre champêtre, la ripisylve⁶⁶, la haie dense⁶⁷, la lisière forestière⁶⁸, la prairie ; on peut d'ailleurs noter qu'ils ont souvent été adoptés par les paysagistes.

Il est clair que la mise en œuvre de cet outil qui mobilise une autorité publique extérieure au territoire implique une volonté profonde et durable de maintenir l'espace agricole. La participation des agriculteurs est une nécessité évidente et impérieuse.

⁶⁵ Réalisé par l'agence RCT avec l'appui de l'ENSP, sur commande du Ministère de l'agriculture.

⁶⁶ formations végétales caractéristiques des rives de cours d'eau.

⁶⁷ Ce type de haie a été inventé dans les années 70, à partir du constat que les haies agricoles abandonnées et non entretenues s'épaississaient et devenaient un biotope original ; il faut souligner l'absence totale de rapport avec des systèmes agricoles modernes ou anciens.

⁶⁸ Elle constitue un système naturel d'avancée de la forêt sur des milieux ouverts que la gestion classique consiste à utiliser comme transition. Mais d'autres solutions existent comme le montrent les interfaces autoroutes / forêts de la A 13 à travers la forêt de Marly : les arbres ressemblent à ceux d'allées à la française.

7.1.2. La zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

L'enrichissement par l'ajout du terme paysager du texte créant en 1983 les zones de protection du patrimoine architectural pourrait être utilisé. Si cette mesure de classement n'a pas encore été utilisée, à la connaissance de l'auteur, on peut cependant noter :

- L'inclusion d'éléments agricoles dans un monument historique (cf. supra. § 222 Les grandes résidences de villégiature) ;
- Le classement de sites incluant des espaces agricoles, comme celui de la montagne Sainte Victoire, au Tholonet, près d'Aix-en-Provence.

Par ailleurs, on note la reconnaissance récente comme patrimoine technologique agricole de certains aménagements : marais *sensu stricto*, c'est à dire des marécages aménagés en vue de la production maraîchère, terrasses agricoles du midi méditerranéen, cressonnières des vallées de l'Essonne, etc.

C'est pourquoi il serait particulièrement opportun que les vues étendues sur les espaces agricoles soient préservées et améliorées, en particulier à partir des descentes de plateau : descente de Champlan vers l'Yvette à travers de belles propriétés⁶⁹ et des parcs, jusqu'au maraîchage de vallée, vue sur la plaine de Saulx-les-Chartreux à partir de la D 118 vers Villejust, vues de la grande culture du Déluge ou sur le plateau de Nozay, entrée de Saulx-les-Chartreux à partir du hameau de Villiers à Villebon-sur-Yvette, descente du plateau du Déluge vers Marcoussis par la D 3, etc..

7.2. Des actions de soutien et d'orientation

7.2.1. La Région

Des programmes mis au point depuis une dizaine d'années concernent l'appui à l'investissement en production spécialisée (PRIMHEUR, héritier d'ARHOM) et l'appui à la diversification (PREVAIR) ; ils conservent leur pertinence. Le programme PRAIRIE⁷⁰ vient de subir un toilettage qui semble avoir accru sa pertinence : il est moins axé sur une réforme de l'agriculture, mal accueillie des agriculteurs, que sur l'amélioration de la qualité environnementale des bassins versants. En fait l'idée du territoire et d'une approche plus globale que la qualité physique sont mieux affirmés. Il y a donc des sites d'application intéressants dans la région, en particulier en ce qui concerne les rus qui appartiennent en quasi totalité au territoire local (le Rouillon et la Salmouille).

L'Agence des espaces verts, bien connue localement, est susceptible d'une intervention spécifique, en sa qualité d'opérateur de la Ceinture Verte ; elle est intervenue à plusieurs reprises sur le foncier (acquisition de terre via la SAFER et location par bail à long terme à des agriculteurs. Dans le projet élaboré à l'est de la N 20, la dimension agricole est essentiellement limitée au plateau et ne fait pas référence à des systèmes agricoles définis.

7.2.2. L'Etat

Deux cadres d'actions apparaissent pertinents :

⁶⁹ On note l'agrandissement du parc municipal.

⁷⁰ L'appellation est source de confusion : elle suggère à tort le projet d'installer des prairies, ce qui n'a pas de sens dans une exploitation céréalière et motivé la réserve de quelques agriculteurs.

- Celui défini par la loi d'orientation de 1999, qui a introduit la ZAP et l'idée de contractualisation territoriale (CTE, Contrat Territorial d'Exploitation, substitué en 2003 par les CAD, Contrats d'Agriculture Durable).
- Celui défini par le projet agriurbain, qui devrait être un cadre contractuel prochain.

Le CTE et le CAD

Bien que caduc, le CTE mérite d'être explicité, car il a introduit la *contractualisation* à l'échelle de l'entreprise agricole⁷¹. La procédure CAD n'est pas encore en usage, mais ne devrait pas être radicalement distincte.

Elaboré dans la loi d'orientation de 1999, le CTE a vraiment diffusé à partir de 2001. Il consiste à amener un agriculteur à s'engager dans une action cohérente avec son projet d'exploitation et d'intérêt pour le territoire local ; 4 champs sont envisagés : emploi, économie, environnement, paysage. Signer un CTE, c'est avoir choisi parmi différentes mesures élémentaires celles sont cohérentes avec le projet d'exploitation et les choix de l'agriculteur ; le CTE est cofinancé par l'Union européenne.

En fait la dimension territoriale a émergé lentement. Mais des progrès sensibles quant au volet opérationnel sont attendus :

- Une réflexion a été ouverte en 2002 concernant l'adaptation au périurbain (mission confiée à A. Dassonville ; les conclusions ont été rendues et transmises pour examen à l'Union Européenne. Elles insistent notamment sur les questions foncières et la précarité d'une fraction importante des terres agricoles, qui limitent l'accès à des contrats européens (droit aux primes de gel, contrats agri-environnementaux ou territoriaux, etc.) qui exigent de prouver le droit d'exploiter.
- Le mot *territorial* est de mieux en mieux compris, au point que, dans la réforme actuellement en cours, on s'intéresserait beaucoup plus à la cohérence sur un territoire des différents CTE conclus par les agriculteurs pour mieux faire participer l'agriculture à la construction locale de territoire.

Actuellement se dessine ainsi le projet agricole du Val-de-Marne, aux dimensions comparables à celui des VMH.

Le projet agri-urbain

Son essence est de construire des liens forts entre l'agriculture périurbaine et sa ville. La condition première est que cela intéresse les parties pour produire une charte. Le cadre de projet est en cours de validation (cf. supra). Sa phase préparatoire doit amener à un consensus ville / agriculture pour la politique de l'espace.

Le document cadre est en phase de validation ; la logique de l'opération est la contractualisation du niveau local (une ville et ses élus, d'une part, ses agriculteurs d'autre part) avec l'Etat, et incluant une participation européenne (au moins via les CTE). On peut rappeler que, dans le programme LIFE, l'Union Européenne avait déjà aidé à l'aménagement de véritables parcs de campagne (Barcelone, Bologne, Palerme, entre autres).

⁷¹ Cette méthode a été introduite avec les mesures agro-environnementales de 1991.

7.2.3. Le département

Le Conseil Général a une politique agricole en cours de développement, orientée à la fois sur le rural et sur l'agricole, mais sans projet spécifique sur l'agriculture périurbaine ; la réflexion est cependant en train de s'amorcer. Certaines de ses actions pourraient être impliquées :

- L'économie touristique rurale et la valorisation de l'environnement et du patrimoine rural ;
- La formation des jeunes (à condition de repérer clairement la spécificité périurbaine) ;
- La sensibilisation du public à l'agriculture ; c'est en effet la pierre angulaire de toute action.

Il faut rappeler la responsabilité du département pour les ENS et citer l'exemple du département du Val-de-Marne, qui a créé *l'aide départementale à l'horticulture et au maraîchage, ou ADHOM*.

7.3. La gestion des espaces naturels

7.3.1. L'Agence des Espaces Verts (AEV)

Créée en 1976, l'AEV est un établissement public régional dont la mission concerne tous les espaces ouverts. Elle dispose de trois modes d'intervention :

- **L'intervention directe**, par le biais de Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) qui peuvent inclure tous les types d'espaces ouverts. Ils sont mis en place en accord avec les communes et à leur initiative. L'AEV a plutôt adopté une démarche d'acquisition pour les forêts et une attitude de veille foncière sur les territoires agricoles, mais elle n'hésite pas à acquérir (cf. Saclay en 1996). L'AEV finance des investissements mais laisse aux communes le fonctionnement.
- **L'intervention indirecte**, par le biais de subventions aux collectivités locales pour l'acquisition et l'aménagement des espaces verts (jardins familiaux, coulées vertes, parcs, terres agricoles et forêts).
- **Les contrats d'ouverture au public**, signés avec des propriétaires privés souhaitant ouvrir au public un domaine d'intérêt paysager ou historique ; l'AEV peut financer alors des aménagements. Mais une difficulté grave perdure, relative à la couverture civile contre les accidents

L'AEV est intervenue à plusieurs reprises sur le territoire d'étude pour l'acquisition et l'aménagement de la butte Chaumont à Champlan, de l'ancienne carrière de Villarceau à Nozay et Villejust ; elle contribue à l'entretien des forêts départementales (Rocher de Saulx, Bois des Gelles à Villebon). Saulx-les-Chartreux souhaite un PRIF pour la plaine agricole.

7.3.2. Les espaces naturels sensibles ENS

Le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (CENS) de l'Essonne choisit les ENS parmi les espaces non urbanisables d'intérêt écologique, paysager ou esthétique, avec l'accord des communes. Pour la gestion ou l'acquisition de ces espaces, le Conseil Général dispose de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, perçue sur les travaux soumis à permis de construire ; il dispose du droit de préemption, qu'il peut déléguer. C'est le principal exemple de taxe respectant le principe de subsidiarité, puisque elle est utilisée dans son espace de perception.

Il est essentiel aux yeux des représentants du Conseil général que chaque commune du projet de territoire nomme un représentant agriculture-environnement chargé de la coordination des actions entre les six communes.

7.3.3. L'association NaturEssonne

NaturEssonne, association d'étude et de protection de la nature en Essonne, œuvre depuis 1982 pour la faune et la flore sauvages et les milieux naturels du département. Sur le territoire, elle s'est investie dans diverses actions :

- ❑ Classement du plan d'eau de Saulx-les-Chartreux en réserve naturelle volontaire et gestion de ce plan d'eau. Elle promeut une gestion écologique du site du plan d'eau, entre autre en préconisant comme mode de gestion des îles du plan d'eau bénéfique à la biodiversité le pâturage extensif par des poneys.
- ❑ Elle est à l'origine du classement en ZNIEFF I du bassin de retenue et ZNIEFF II de la vallée de l'Yvette.
- ❑ Depuis 1989, elle agit pour la protection de la Chouette Chevêche dans la plaine de Saulx-les-Chartreux, où ne subsiste qu'un petit noyau de population. Il s'agit de soutenir des corridors écologiques avec le site de Fontenay-les-Briis.

Elle conduit d'autres actions comme la replantation et la restauration de vergers traditionnels, et des actions de communication et d'éducation du public.

7.3.4. Les syndicats de gestion des eaux

Les rivières du territoire sont difficiles à gérer en raison des crues fréquentes, induites par l'imperméabilisation des rebords de plateau par l'urbanisation et les réseaux ; aussi leurs rives sont partiellement classées en zones inondables et relèvent du Plan de Protection contre les Risques Naturels d'Inondation (PPRNI).

Le SIVOA

Il regroupe 33 communes ; sur le territoire il gère la vallée de la Salmouille. Cette rivière pose d'importants problèmes de gestion du fait de l'irrégularité de son débit, amplifiée par l'imperméabilisation du plateau de Nozay. Des bassins de retenue (l'Etang du Gué et le Grand Etang) ont été aménagés pour limiter les dégâts des crues. D'autres aménagements sont en projet, notamment le prolongement et le rehaussement de la digue de l'étang du parc de Bellejame pour augmenter sa capacité de rétention.

Certaines zones humides inondables sont volontairement peu entretenues, de manière à dynamiser leur biodiversité. Cette gestion est parfois mal comprise du grand public, qui l'interprète comme de la négligence ; aussi, le SIVOA fait-il des efforts de communication pour expliquer sa gestion.

Le SIAHVY

Le SIAHVY est un syndicat plus récent que le SIVOA ; il semble avoir moins intégré la dimension écologique dans sa gestion de la vallée de l'Yvette et du Rouillon. Sa gestion relève davantage de l'adaptation à des situations d'urgence (inondations et qualité de l'eau) que d'une gestion intégrée à long terme.

8. Conclusion générale

Toute conclusion d'ensemble est nécessairement provisoire, car les conceptions des territoires agri-urbains sont encore très récentes et évoluent très vite.

8.1. La force du projet

8.1.1. Un maillon remarquable de la ceinture verte

Même s'il est banal de le rappeler, ces espaces ouverts sont les premiers rencontrés, à moins de 15 km de la Porte d'Orléans, lorsque l'on part de Paris. Ils se découvrent après les Champarts (Massy), quand la N 20 descend du plateau d'Orly vers le sud : à l'ouest la plaine de Saulx-les-Chartreux, à l'est celle de Ballainvilliers. Les espaces ouverts des VMH constituent donc un maillon de la ceinture verte d'Ile-de-France, d'autant plus important qu'il se situe entre des pôles d'urbanisation, et qu'il possède des frontières clairement définies. Ils sont aussi importants pour le département, qui s'intéresse désormais à l'ensemble des territoires définis ou en cours de définition : Saclay, le triangle vert des VMH, les plateaux du centre Essonne, à l'ouest d'Evry (à l'initiative de l'APPACE, Association Pour les Plateaux Agricoles du Centre Essonne). A ces différentes échelles, ce territoire a une valeur forte dont les projets régional et départemental doivent être garants de sa durabilité.

Ces espaces ont une double définition :

- Ils sont agricoles : le pari de la capacité de l'agriculture à tenir ce maillon est clairement posé, même si ce n'est pas encore une évidence pour les acteurs agricoles. En comparaison, le projet de la coulée verte intercommunale paraît tiède, dans la mesure où il ne fait guère référence aux systèmes agricoles en soi.
- Situés aux marges de chaque commune, ils deviennent un centre pour l'ensemble urbain, et devrait constituer le Triangle Vert en pôle d'attraction des VMH, tant pour les habitants que pour des activités économiques définies. Son rayonnement devrait s'étendre vers les autres centres urbains, des Ulis à Massy.

8.1.2. un projet intercommunal basé sur la ruralité

La plupart des communes hésitent entre plusieurs alliances intercommunales ; mais leur réunion dans cette commande montre leur désir de partager cette identité. C'est pourquoi on a insisté sur les valeurs locales qui consacrent l'unité de ce territoire : sa ruralité héritée, son état historique et futur de campagne lui donnent une originalité forte, par rapport à d'autres formes de réunion.

Cela ne signifie pas que cette ruralité fonde en soi un projet d'intercommunalité et interfère avec les intercommunalités existantes ou en préparation. C'est pourquoi le choix est fait de créer une structure souple de type associatif pour porter ce projet intercommunal. Le modèle du *groen hart de la Randstad* hollandaise s'impose comme comparaison : un cœur vert (les polders) pour l'anneau des grandes villes qui l'entourent (La Haye, Rotterdam, Utrecht, Amsterdam et Haarlem). Ce caractère singulier, fondement de projet commun, se retrouve dans plusieurs chantiers en cours en Ile-de-France :

- Ceux de petites villes à l'histoire voisine : Communauté d'Agglomération du haut Val-de-Marne, Communauté de Communes du Plateau briard, projet de Vernouillet et de ses voisins ;

- ❑ Ceux des villes nouvelles, où la céréaliculture émerge également comme motif fort, pour le moment porté surtout par des agriculteurs (Sénart), ou des élus et agriculteurs (Evry, Marne-la-Vallée) ;
- ❑ Le cas exemplaire de Saclay avec son identité de modernité, agricole et scientifique.

La solidarité se lit de deux manières. C'est celle de communes qui ont partagé une histoire agraire et qui, ayant retrouvé leur parenté, s'associent pour la manifester et la promouvoir. C'est aussi celle de nouveaux échanges entre deux composantes séparées de la population locale, les agriculteurs et les citoyens.

Ce projet agriurbain pourrait d'ailleurs devenir une des compétences de l'intercommunalité, dans le registre de l'aménagement du territoire.

8.2. Propositions de travail

8.2.1. Engager un projet d'actions agricoles avec les agriculteurs

Ils ont été sollicités en tant qu'informateurs, et plusieurs mairies ont avec eux des rapports plus consistants, comme par exemple à Saulx-les-Chartreux. Cette implication est évidemment indispensable, et d'autant plus nécessaire pour que la Chambre d'Agriculture s'intéresse au projet.

Ces actions doivent conduire à la *libération* de l'agriculture, comme on l'a définie supra : permettre aux agriculteurs de retrouver leur liberté de gestion dans une perspective d'agriculture durable.

8.2.2. approfondir le projet de légume de qualité

Quelques habitants, interrogés çà et là, ont dit leur intérêt pour *leur* maraîchage, que ce soit directement (fraîcheur liée à la proximité, etc.), soit indirectement en référence à l'identité locale. Il serait donc utile de mieux connaître la réceptivité actuelle des habitants à un projet sur l'agriculture. On peut imaginer comme axes de questionnement : la qualité environnementale, avec des mesures subjectives et des actions concrètes, telles que la relocalisation de la production aux endroits les plus sûrs et des mesures de protection. L'ancrage plus fort dans l'identité locale, et l'attrait de marchés locaux diffusant le produit, comme le font déjà à *la ferme* des producteurs.

8.2.3. Impliquer davantage les autres formes de ruralité dans le projet agricole

Cela renvoie à des points évoqués ci-dessus.

Le patrimoine bâti rural

Il se trouve dans un état variable, mais des travaux de réhabilitation sont entrepris. Rappelons que l'on a distingué trois deux composantes :

- ❑ Les bâtis agricoles, maraîcher et de grande culture ;
- ❑ Les châteaux, en tant que révélateurs de l'usage en campagne de ces espaces agricoles et naturels ;

- Les plans urbains, en particulier des cœurs de bourgs.

Un travail de défrichage sur le bâti a été conduit dans cet esprit par une doctorante en architecture patrimoniale sur les plateaux du centre Essonne à la demande de l'APPACE ; ce travail devra être en effet réalisé par des étudiants en architecture.

L'approfondissement de l'étude du milieu naturel

Le premier travail a été un inventaire des types d'espaces ouverts autres que l'agriculture ; il aboutit à plusieurs idées.

Il existe encore des espaces peu ou pas gérés, en particulier une partie des coteaux de la vallée de Marcoussis aux usages incertains, et quelques parcs de château négligés. Il s'agit souvent de domaines privés négligés par leur propriétaires. Or, ce sont des composantes nécessaires au territoire : le vouloir attractif interdit d'accepter des lieux d'abandons. Dans un esprit d'inventaire, il serait utile d'examiner la flore arborée des parcs afin de repérer les espèces ornementales anciennement acclimatées.

Il est également nécessaire de compléter les analyses existantes relatives au fonctionnement écologique du territoire. La seule citation des travaux de Natur'Essonne montre l'importance des inventaires (débouchant au moins sur des formes de classement), ou de la mise en œuvre de certains concepts, comme la connaissance des différents biotopes d'une espèce et de leurs relations.

Enfin, il faudra approfondir les relations entre les catégories d'espaces. Cet enjeu intéresse l'agriculture (échanges faunistiques entre espaces cultivés et naturels), mais aussi la réflexion paysagère dans son ensemble (vision globale du territoire et de ses composantes).

8.2.4. Participer à des démarches de réseau

De tels réseaux ont deux objets principaux : échanger des informations et des méthodes, contribuer à définir des documents réglementaires *ad hoc*. Ils se conçoivent à différentes échelles.

En Ile-de-France

Cette organisation n'existe comme ébauche qu'à travers le SDRIF, puisque ce document a défini les territoires de la ceinture verte en 1994. Cependant des actes fondateurs ont déjà été portés par le colloque régional de septembre 2000. Le département inaugure une politique en ce sens par le lancement d'un Colloque départemental sur l'agriculture périurbaine en décembre 2003 appuyé sur ses trois projets territoriaux.

De fait, il y a déjà des échanges informels nombreux, parce que les experts, peu nombreux, pratiquent largement l'interconnaissance. Les territoires initiateurs sont bien connus (Saclay et Vernouillet), et tous ceux qui sont en cours d'organisation (plateau Briard et d'autres) ; Il ya aussi beaucoup d'interrogation active. Mais il s'agit de formaliser davantage et de créer en concertation les outils adéquats de création et de fonctionnement territorial (ceux de l'état et de la région). On peut remarquer déjà la diffusion des termes de *charte*, d'association élus / agriculteurs et de projet d'action sur l'agriculture.

En France

L'association *Terres en Ville* a été créée en juin 2000 et regroupe onze villes, grandes (Nantes ou Grenoble), moyennes (Rennes ou Amiens) et petites (AGEN ou Aubagne). La représentation territoriale est systématiquement partagée entre un représentant des agriculteurs (désigné par le chambre départementale d'agriculture) et le maire de la ville centre.

Les tout premiers contacts sont initiés en Ile-de-France fin 2003 ; l'obstacle pratique majeur est pour le moment la réserve de la Chambre d'agriculture interdépartementale. Mais c'est néanmoins l'énorme différence d'échelle spatiale entre la Région Ile-de-France et les autres participants qui pose aussi question.

En Europe

Presque tous les villes européennes ont en périphérie une agriculture encore *ignorée*, mais à laquelle de l'attention commence d'être donnée. Aussi, est-il urgent de commencer de comparer les différentes méthodes concernant, entre autres, les structures de planification, les modalités de représentation active pour les espaces périurbains ; il propose de définir de nouvelles identités pour ces aires a des acteurs et les images vécues de l'agriculture (cf. les deux grands types de projet).

Les moyens sont de deux types :

- Un projet partagé entre plusieurs territoires ; c'est ce que porte actuellement le projet *PULSE*, auquel participe d'autres villes européennes. La difficulté d'aboutir est en soi stimulante, car elle montre à l'envi les différences d'objectifs entre villes et pays.
- Un réseau européen ; une telle initiative vient d'être prise en octobre 2003 qui réunira chercheurs et acteurs : *ENUPA (European Network of Urban and Periurban Agriculture = Réseau Européen pour l'Agriculture Urbaine et Périurbaine)*. Le réseau devrait se constituer en 2004.

=====